

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES

MAGIC ONLINE

Version du 10 Avril 2007

1. MODALITES D'INTERPRETATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES SERVICES MAGIC ONLINE

Les conditions générales de vente et/ou d'utilisation des produits et services commercialisés par la société CTS – MAGIC ONLINE (ci-après « les Conditions Générales ») suivantes définissent les droits et obligations de la société CTS - MAGIC ONLINE (ci-après MAGIC ONLINE) et de toute personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement à l'un des services définis ci-dessous.

L'Abonné MAGIC ONLINE déclare et reconnaît qu'il a lu les présentes. L'abonné est lié par le ou les services dont il a souscrit un abonnement, pour lesquelles des Conditions Particulières sont décrites ci-après ainsi que par les Dispositions Communes à tous les services.

Les présentes Conditions Générales incluses dans chacun des services MAGIC ONLINE prennent effet à compter de leur acceptation. Les conditions générales sont réputées acceptées par un clic dans un bouton radio « j'accepte les conditions générales d'utilisation des services » sur le site de MAGIC ONLINE ou par une signature sur tout bon de commande ou devis accepté, dans lequel un renvoi aux présentes Conditions Générales est expressément mentionné.

2. DEFINITIONS GENERALES

Abonné ou abonné Magic OnLine : s'entend d'une personne morale ou physique désignée dans les conditions particulières pour utiliser les services proposés par MAGIC ONLINE dans le cadre de ses activités.

ADSL (Asynchronous Digital Subscriber Line) : est une technologie qui permet la transmission de données numériques Internet à grande vitesse sur une ligne téléphonique, concurremment avec la communication vocale, assurée par l'opérateur.

Arrêt : s'entend d'un arrêt complet de tous les services commandés par l'abonné.

Boucle locale : ensemble des liens filaires ou radioélectriques existant entre le poste de l'Utilisateur et le commutateur d'Utilisateurs auquel il est rattaché.

Compte : Eléments d'identification associés à un Utilisateur lui permettant l'accès à une ou des prestations intégrées au Service.

Contrat : s'entend, à l'exclusion de tout autre document, des présentes conditions générales de vente et de leurs annexes, conditions particulières et avenants.

Code personnel : ensemble des moyens servant à l'identification d'un abonné à l'un des services. Il est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe.

Critères de Qualité de Service ou CQS : Exigences de qualité auxquelles s'engage à répondre Magic OnLine dans la fourniture du Service.

CVP/CIR : Circuit Virtuel Privé / Committed Information Rate = débit garanti sur le circuit.

Dégroupage ou offre dégroupée : l'opérateur historique n'agissant plus seul sur le réseau, certaines offres Magic OnLine sont proposées par un opérateur différent.

Date de Mise en Service : signifie la date à laquelle le Service fourni par Magic OnLine est opérationnel et prêt à être utilisé par le Client.

Dysfonctionnement : s'entend d'un mauvais fonctionnement total ou partiel de l'un des services commandés par l'Abonné.

DNS Primaire : Serveur Magic OnLine assurant la traduction du Nom de Domaine en adresse IP et inversement.

DNS Secondaire : Serveur Magic OnLine assurant le secours du Serveur Primaire de Nom de Domaine en cas de défaillance de celui-ci.

Défaillance : signifie tout période d'une durée supérieure à quinze (15) minutes durant laquelle : (i) d'une part l'Équipement de signalisation ne répond à aucune requête MGCP et d'autre part le Service de Téléphonie IP n'aura pas permis l'acheminement soit entre les Autres Utilisateurs soit vers ou depuis le réseau téléphonique commuté, d'au moins deux cents cinquante appels par tranche de mille appels émis par tout Autre Utilisateur, dans la mesure où au moins sept cent de ces appels auront été émis vers et à partir de couples (demandé/demandeur) différents ou (ii) le Service de Téléphonie IP n'aura pas permis l'acheminement entre les Autres Utilisateurs ou vers ou depuis le réseau téléphonique commuté d'au moins cinquante appels par tranche de mille appels émis par le Client et/ou tout Autre Utilisateur, dans la mesure où au moins sept cent de ces appels auront été émis vers et à partir de couples (demandé/demandeur) différents.

Équipements : s'entend de tout matériel ou logiciel ou notice nécessaire à l'utilisation de MAGIC SAFE et mis à disposition de l'Abonné par MAGIC ONLINE. Ensembles de matériels et logiciels appartenant à MAGIC ONLINE ou placés sous sa responsabilité et utilisés dans le cadre du Contrat.

Équipement de commutation : signifie l'équipement de télécommunications assurant la commutation des appels téléphoniques et permettant leur acheminement vers et depuis le réseau téléphonique commuté. A la Date de Mise en Service l'Équipement de commutation est un commutateur unique Super Node Cirpack, supporté par une plateforme matérielle redondante IBM X335 associé à trois Média Gateways permettant chacune de gérer 200 T2 en commutation TDM et VoIP.

Équipement de signalisation : signifie l'équipement de télécommunications assurant la gestion de la base des Autres Utilisateurs et la signalisation des appels téléphoniques au format IP selon les protocoles Media Gateway Control Protocol (MGCP) ou Session Initiation Protocol (SIP). A la Date de Mise en Service, l'Équipement de signalisation est un Super Node Cirpack disposant d'un centre de signalisation constitué d'un cluster IBM X335.

Heures Ouvrées : Heures comprises entre 9h00 et 18h00 heures du lundi au vendredi hors jours fériés français tels que définis au Code du Travail.

Internet : Réseau mondial de réseaux IP interconnectés.

IP (Internet Protocol) : Protocole Internet définissant le format des données échangées sur Internet, leur adresse et leur mode de transport.

Liaison de Concentration : Liaison reliant le Réseau MAGIC ONLINE au Réseau de Sortie du Abonné ou à Internet et permettant de router le trafic concentré sur le Réseau MAGIC ONLINE vers le Réseau de Sortie du Abonné ou vers Internet.

Liaison Spécialisée : Liaison numérique de communication entre un Site Abonné et un POP. Cette Liaison fait partie de la Boucle Locale.

Maintenance : Identification des défaillances du Service et mise en œuvre des moyens raisonnables nécessaire à la correction de toute défaillance ainsi identifiée.

Mise à disposition : Date à compter de laquelle le Service est effectivement fourni au Abonné.

Nom de Domaine : Identifiant de l'abonné, correspondant à la traduction en mode alphanumérique de son adresse en protocole.

Organisme de Noms de Domaine : Organisme assurant l'allocation de Noms de Domaine dans le domaine Internet concerné. Cet organisme assure la gestion du nommage, l'exploitation du Service DNS (Domain Name Server) pour la zone géographique ou le domaine Internet concerné et la coordination nationale et internationale des nommages.

POP : Point d'accès au Réseau MAGIC ONLINE.

Port d'Accès : Point physique et logique d'accès au Réseau Magic OnLine. La vitesse d'accès du Port Magic OnLine est définie dans chaque Bon de Commande et dénommée débit du Port Magic OnLine.

Port du Réseau Magic OnLine : signifie le port du réseau de Magic OnLine concentrant le trafic généré par le Client et/ou tout Autre Utilisateur.

Profil de Compte : Couple composé de l'identifiant et du mot de passe d'un Compte.

Réseau Magic OnLine : Réseau de télécommunication conçu et opéré par Magic OnLine, constitué de POP répartis sur le territoire métropolitain français, de liaisons de télécommunication entre ces POP et de liaisons

d'interconnexion aux réseaux d'autres opérateurs, à l'exclusion du Réseau d'Interconnexion à Internet de Magic OnLine.

Réseau d'interconnexion à Internet Magic OnLine : Ensemble de liaisons de télécommunication raccordant le Réseau Magic OnLine à Internet.

Réseau de Sortie : Réseau de l'abonné vers lequel est routé le trafic IP concentré sur le Réseau Magic OnLine.

RNIS : Réseau Numérique à Intégration de Services.

RTC : Réseau Téléphonique Commuté.

Service : toute prestation fournie par Magic OnLine à l'abonné ; il peut s'agir d'un hébergement, accès internet, messagerie...

Service d'Accès : signifie le service d'accès au réseau du Prestataire et/ou à son Backbone Internet qui est fourni au Client par le Prestataire ou par un tiers, directement ou indirectement, en application d'un contrat séparé entre le Prestataire ou un tiers et le Client.

Site Abonné : Locaux désignés par l'abonné, dans lesquels Magic OnLine intervient pour l'installation du Service et, le cas échéant, d'Equipements.

Site Magic OnLine : désigne l'ensemble des services Magic OnLine présentés sur le site Internet à l'adresse <http://www.magic.fr>

Transit IP privé Magic OnLine : Transfert et routage de données au protocole IP sur le Réseau Magic OnLine.

Utilisateur : Personne morale ou physique, abonné ou employé de l'abonné, faisant usage du Service sous couvert de l'abonné, sans qu'une relation contractuelle directe soit établie entre Magic OnLine et lui.

3. DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES SERVICES

3.1. Obligations de Magic OnLine

Magic OnLine s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer un service continu auprès de ses abonnés.

3.2. Mise en service

Les mises en service des abonnements souscrits et enregistrés sont effectuées dans les meilleurs délais définis par Magic OnLine compte tenu notamment des impératifs techniques.

3.3. Disponibilité des services

La disponibilité des services proposés par Magic OnLine est permanente, sous réserve d'interruptions, qu'elles soient inhérentes à la fiabilité technique ou qu'elles découlent des nécessités liées à la maintenance.

3.4. Livraison Installation garantie

L'obligation de Magic OnLine est une obligation de moyen.

3.5. Responsabilité de Magic OnLine

Dans le cas où la responsabilité de Magic OnLine serait rapportée dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales, il est expressément convenu qu'elle ne serait tenue à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant de six mois d'abonnement aux services de Magic OnLine.

En particulier, Magic OnLine ne saurait être tenue responsable de tous dommages indirects, les dommages indirects correspondant aux dommages ne résultant pas directement ou exclusivement de la défaillance du Service, non plus que des pertes d'exploitation et des préjudices commerciaux.

Magic OnLine n'est pas responsable de la qualité de transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs connectés au réseau Internet. La responsabilité de Magic OnLine ne saurait notamment être mise en cause en cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux français, ou de défaillance de ses sous-traitant.

La responsabilité de Magic OnLine ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des événements suivants : une interruption du

Service motivée par le comportement de l'Abonné et/ou des Utilisateurs ou par des opérations de Maintenance, tout incident ou interruption du Service dû à un incident/panne survenant sur d'autres réseaux que le Réseau Magic OnLine ou un mauvais fonctionnement des équipements, matériels et/ou logiciels et infrastructures de l'abonné ou des Utilisateurs, l'utilisation ou le dysfonctionnement imputable à l'abonné, des moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services Internet ou de les sélectionner, en cas d'accès illicite, de maintien frauduleux ou de dégradation des serveurs, équipements et/ou bases de données de l'abonné et/ou des Utilisateurs.

L'abonné reconnaît que, en l'état de l'art, la mise en œuvre de moyens de protection au travers de logiciels de type « Firewall » éventuellement associés au Service ne saurait être à elle seule une garantie absolue de protection et qu'en conséquence la prestation de protection éventuellement fournie par Magic OnLine constitue strictement une obligation de moyens.

Chacune des Parties déclare avoir souscrit, au jour de la signature du Contrat, une police d'assurance responsabilité civile à l'égard des tiers auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Elle s'acquittera des primes relatives pendant toute la durée du présent contrat et en justifiera à l'autre Partie, sur simple demande de celle-ci.

3.6. Garantie de temps de rétablissement

Magic OnLine s'efforcera de corriger une interruption de service et de rétablir le service dans un délai maximum de quatre heures à compter du moment où le client contacte pour la première fois le Service après Vente de Magic OnLine afin d'établir un ticket d'incident en raison de ladite interruption.

Le délai de temps de rétablissement est calculé comme suit : Temps entre la date et l'heure d'ouverture du ticket d'incident et le rétablissement du service. Le service sera considéré comme interrompu lorsque l'utilisation de l'ensemble du service est impossible.

3.7. Contrôle du contenu des services

S'agissant des informations reçues par l'Abonné, Magic OnLine ne dispose d'aucun moyen de contrôle sur les informations, communications, logiciels, photos, vidéos, graphiques, musiques, sons et tout autre élément ou service accessibles par Internet. Magic OnLine n'est ni auteur, ni éditeur du contenu des données disponibles par Internet mais simple prestataire de service et en aucun cas Magic OnLine ne peut être tenu pour responsable du contenu des services accessibles par Internet autres que ceux créés par Magic OnLine.

Cependant si Magic OnLine détient une forte présomption d'un agissement illicite de la part de l'un de ses abonnés, Magic OnLine se réserve le droit d'interrompre le service immédiatement afin de procéder aux investigations nécessaires.

3.8. Sécurité des données

La connexion et les services peuvent présenter un risque d'intrusion des tiers dans le système de l'Abonné ADSL à qui il appartient de prendre toutes les précautions appropriés de façon à protéger ses données et logiciels contre de telles intrusions et contre toute contamination par des virus. En aucun cas, Magic OnLine ne saurait être responsable des dommages à l'équipement ou aux données de l'Abonné du fait de sa connexion.

Sauf en ce qui concerne la partie du Réseau dont elle a la charge, Magic OnLine ne pourra donc en aucun cas être responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés à Internet.

A ce titre, l'abonné reconnaît que si la responsabilité de Magic OnLine était retenue dans l'exécution du présent contrat, Magic OnLine ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice, matériel ou immatériel, direct ou indirect tels que la perte du chiffre d'affaires, le résultat d'études erronées, et la perte de données, et que l'abonné ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement des services, au maximum au cours des six derniers mois.

3.9. Obligations de l'Abonné

L'Abonné veillera à recourir à une utilisation loyale des produits et services de Magic OnLine, en bon père de famille, et veillera en conséquence à éviter toute consommation abusive ou perturbatrice des ressources mises à sa disposition par Magic OnLine, en prévenant et s'abstenant de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau Magic OnLine.

L'Abonné est seul responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation ou d'une panne qui lui serait imputable des équipements qui lui sont fournis par Magic OnLine et des équipements dont il est propriétaire.

Dans l'hypothèse de relations commerciales entre l'Abonné et des clients finaux pour l'utilisation des produits ou services fournis par Magic OnLine, il est convenu que Magic OnLine se réserve le droit de solliciter directement les clients finaux pour la promotion et la commercialisation de ses propres produits ou services.

3.10. Qualité de service :

Au delà d'une franchise de garantie de temps de rétablissement de quatre heures (GTR), le non respect de l'engagement relatif à la GTR, l'Abonné a droit au versement de pénalités forfaitaires de la part de Magic OnLine définies comme suit :

4h < temps de rétablissement < 5 heures	20 % du montant mensuel facturé au titre de la prestation interrompue pour le mois concerné par l'interruption.
5h < temps de rétablissement < 6 heures	30 % du montant mensuel facturé au titre de la prestation interrompue pour le mois concerné par l'interruption
6h < temps de rétablissement < 7 heures	40 % du montant mensuel facturé au titre de la prestation interrompue pour le mois concerné par l'interruption.
temps de rétablissement > 7 heures	50 % du montant mensuel facturé au titre de la prestation interrompue pour le mois concerné par l'interruption.

3.11. Identification et mot de passe

L'acceptation par MAGIC ONLINE d'une demande d'abonnement à l'un des services se traduira par l'attribution au demandeur d'un code personnel.

L'Abonné devra utiliser le code personnel qui lui a été attribué par MAGIC ONLINE. L'abonné peut solliciter une personnalisation de son code personnel. Sous réserve de ne porter atteinte ni aux droits des tiers ni à l'ordre public. Pour des raisons d'ordre technique, notamment de disponibilité, ou d'éthique, MAGIC ONLINE se réserve cependant le droit d'en proposer un de substitution.

L'Abonné s'engage à conserver secret chacun des éléments constitutifs de son identification (Identifiant et code personnel) et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte de vol ou de divulgation accidentelle des éléments d'identification de l'Abonné, celui-ci doit en informer MAGIC ONLINE dans les meilleurs délais afin de les annuler et que MAGIC ONLINE en communique de nouveaux à l'Abonné. Il est précisé que tout usage des éléments d'identification de l'Abonné est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier.

La communication de ce code personnel est faite par courrier ou télécopie. La modification des éléments d'identification de l'Abonné pourra de plein droit être soumise à des conditions tarifaires particulières.

L'Abonné est seul responsable de l'utilisation de son code personnel. Toute connexion à un service MAGIC ONLINE, réalisée à partir du code personnel de l'Abonné est réputée avoir été effectuée par l'Abonné.

3.12. Risques inhérents à l'utilisation d'Internet

S'agissant des informations fournies par l'Abonné, celui-ci est expressément averti du fait que les données qui circulent sur Internet ne bénéficient d'aucune protection et qu'il lui appartient de ce fait de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurisation des transmissions. Ainsi l'Abonné supportera seul les conséquences liées au détournement éventuel des informations qu'il aura transmises sur Internet.

L'Abonné s'engage à ne pas utiliser les services à des fins de piratage, d'intrusion dans des systèmes informatisés ou de "hacking", ainsi que tout autre agissement répréhensible civilement ou pénalement et/ou susceptible de causer des dommages à autrui.

L'Abonné reconnaît et accepte que le réseau Internet puisse être saturé et/ou que les données échangées par ce réseau puissent être, malgré la présence de systèmes de sécurité, détournées, et/ou que les dispositifs de cryptage utilisés puissent être, malgré toutes les précautions prises, contournés et conséquemment, dégage MAGIC ONLINE de toute responsabilité sur ces événements s'ils arrivaient.

3.13. Suspension / résiliation par MAGIC ONLINE

MAGIC ONLINE se réserve le droit de suspendre immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, tout Abonnement et /ou tout service en cas de défaut de paiement partiel ou total ; liquidation, mise en règlement judiciaire, placement sous administration provisoire du client, dans le respect des dispositions légales en vigueur ou en cas de violation des présentes Conditions Générales, notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive, en cas de manquement aux obligations relatives au contenu, aux messages, aux informations fournies par l'Abonné, en cas de violation de la vie privée, de diffamation ou d'insulte, en cas d'agissement visant à permettre la réception frauduleuse des services de MAGIC ONLINE ou en raison de tout acte de piratage, d'utilisation ou de tentative d'utilisation de données en violation des lois et règlements, notamment s'introduire dans un système informatique, en altérer le contenu ou commettre l'une quelconque des infractions réprimées par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal ("hacking"). Le prix de l'Abonnement pour toute la durée de l'Abonnement restant à courir est immédiatement exigible par MAGIC ONLINE à titre d'indemnités forfaitaires, outre l'application d'une pénalité au titre des frais de remise en service, le cas échéant, égale au montant des frais de mise en service de la prestation concernée (à défaut, la pénalité est fixée à la somme minimale et forfaitaire de 50€ H.T.).

MAGIC ONLINE se réserve le droit de résilier l'Abonnement en cas de défaillance grave de l'opérateur ou en cas de persistance d'un cas de force majeure, au-delà d'un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours après sa survenance.

3.14. Service Hot Line/Service Client

MAGIC ONLINE met à la disposition de l'Abonné un service d'accueil téléphonique de 09h30 à 18h00, du lundi au vendredi pour les questions d'ordre technique et commercial. Le numéro est : 01 41 58 22 72 (tarif France Télécom en vigueur).

Par ailleurs, toute réclamation peut être adressée par courrier électronique à l'adresse : support@magic.fr

3.15. Service d'intervention sur site

L'intervention sur site est sollicitée par l'abonné MAGIC ONLINE faisant l'objet d'un bon de commande spécifique.

L'intervention sur site est un niveau de prestation consistant en un déplacement physique d'un technicien MAGIC ONLINE ou d'un tiers mandaté par MAGIC ONLINE. Le lieu d'intervention est la France métropolitaine sauf Corse.

L'objectif de cette intervention est consigné dans un document (cahier des charges ou bon de commande) donnant lieu à validation par les deux parties.

L'abonné est tenu de sauvegarder les données du disque dur de son matériel avant l'intervention de la société MAGIC ONLINE.

L'abonné reconnaît que la société MAGIC ONLINE n'interviendra pas pour le remplacement des progiciels ou des logiciels ni pour la reconstitution des données, des supports d'information ni pour aucune documentation les concernant.

La responsabilité de MAGIC ONLINE n'est nullement engagée en cas de pertes éventuelles de données et leurs conséquences, ainsi que les conséquences éventuelles de l'indisponibilité des programmes ou des données.

MAGIC ONLINE attirera, à chaque fois que nécessaire et par tous moyens à sa convenance, l'attention du client sur tout retard pouvant intervenir dans la mise en œuvre de la prestation objet du contrat.

La durée est fixée en demie journée, toute demie journée commencée est due. La demie journée vaut quatre heures de travail.

Les coûts de mission (déplacement hébergement) sont chiffrés séparément et restent dus dans leur totalité par l'abonné.

Les prix sont indiqués sur le bon de commande ou cahier des charges.

3.16. Résiliation par l'abonné

L'abonné pourra résilier les présentes Conditions Générales en cas de manquements graves de la part de MAGIC ONLINE, trente jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet.

Au delà de la première période annuelle de durée obligatoire du Contrat, l'Abonné ne pourra résilier que durant les trois mois précédant le renouvellement du contrat.

3.17. Effets de la résiliation

La résiliation des présentes Conditions Générales entraîne la résiliation de l'accès de l'Abonné aux Services de MAGIC ONLINE et la destruction de toutes les informations, données, images, sons, etc. qui auraient pu être stockées par l'Abonné dans le cadre des services de MAGIC ONLINE. Dans le cadre d'un hébergement l'abonné devra demander au préalable la conservation de ses données avant la destruction de celles ci. MAGIC ONLINE se réserve le droit de facturer cette prestation notamment leur inscription sur un support multimédia tel que disquette ou cd rom.

3.18. Prix/Tarifs

Le prix de l'Abonnement au Service de MAGIC ONLINE est indiqué sur le Site MAGIC ONLINE et sur le bon de commande faisant seule foi. Tous les prix s'entendent en Euros HT.

3.19. Révision des tarifs

L'abonné déclare avoir pris connaissance des grilles tarifaires de MAGIC ONLINE et les accepter.

Etant donné l'évolution constante des prix sur le marché de l'informatique et des services IP, l'abonné reconnaît et accepte que les tarifs sont susceptibles de modifications de la part de MAGIC ONLINE. MAGIC ONLINE informera l'Abonné de toute modification de ses prix sur le Site MAGIC ONLINE. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour résilier son Contrat. A défaut de résiliation dans ce délai, l'Abonné sera réputé avoir accepté la modification de prix, qui entrera en vigueur le mois suivant l'expiration du précédent délai.

3.20. Modalités de paiement

La facturation est effectuée à compter de la notification de la mise en service pour une durée minimum de douze mois.

Tout mois commencé restera intégralement dû à MAGIC ONLINE.

MAGIC ONLINE adressera à tout Abonné qui lui en fait la demande expresse une copie de sa facture par courrier, à l'adresse indiquée par l'Abonné lors de son abonnement à MAGIC ONLINE. Cet envoi de factures au domicile de l'Abonné pourra être soumis de plein droit à des conditions tarifaires particulières.

MAGIC ONLINE se réserve la possibilité, sous réserve de l'information préalable de l'abonné, de faire varier la périodicité ou d'émettre des factures intermédiaires.

Les parties conviennent en outre que les enregistrements relatifs à l'utilisation et à la consommation effectués par le système informatique de MAGIC ONLINE et servant de base à la facturation font foi.

En cas de litige relatif à une facture, les sommes dont l'Abonné est débiteur envers MAGIC ONLINE restent exigibles.

Toute réclamation ou contestation de facture doit parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception au service abonnement de MAGIC ONLINE, 130 134 Avenue du Président Wilson 93512 Montreuil cedex ; dans les trente jours à compter de la réception de la facture litigieuse par l'Abonné. Au delà de ce délai, la facture est considérée comme définitivement acceptée dans sa totalité par l'Abonné.

A compter de leur date d'exigibilité, une pénalité sera exigible pour tout rejet d'un prélèvement, et pour tout retard de paiement à l'échéance (application d'une pénalité égale au taux BCE pour les opérations de refinancement en vigueur, augmenté de sept points, sur les montants non réglés à échéance, sans qu'un rappel ne soit nécessaire).

En cas d'incident de paiement partiel ou total, MAGIC ONLINE en avertit l'abonné par tout moyen et se réserve la faculté de suspendre ou de résilier immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, tout ou partie des services fournis par MAGIC ONLINE, qu'il s'agisse de l'une ou de toutes les prestations faisant partie du service. Les renseignements suivants devront être fournis lors de toute demande d'Abonnement aux offres MAGIC ONLINE :

- Confirmation des noms, adresses et numéro de téléphone de l'Abonné MAGIC ONLINE.
- Fourniture d'un moyen de paiement, quel que soit sa nature (carte bancaire, chèque, mandat, espèce), ou par envoi par courrier à MAGIC ONLINE d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et d'une autorisation de prélèvement dûment paraphée.

Dans l'hypothèse de relations commerciales entre l'Abonné et des clients finaux pour l'utilisation des produits ou services fournis par Magic OnLine, il est expressément convenu que l'abonné est tenu de faire figurer sur son contrat avec le client final, l'existence d'un droit pour Magic OnLine au recouvrement des sommes dues directement auprès des clients finaux.

Pour tout incident de paiement (rejet du chèque, de la carte bancaire ou du prélèvement), MAGIC ONLINE facturera une pénalité au titre de l'incident, fixée à 10 € H.T., à titre d'indemnisation forfaitaire pour le traitement de l'impayé).

Les frais de recouvrement des factures sont à la charge de l'Abonné.

3.21. Force majeure

MAGIC ONLINE ne sera pas responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de celles-ci, si cette inexécution ou ce retard ont été provoqués par la survenance d'événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs.

Seront notamment considérés comme éléments imprévisibles, irrésistibles et extérieurs, une décision gouvernementale, une guerre, une guerre civile, un sabotage, une inondation, une perturbation dans les sources d'approvisionnement (tels que, par exemple et sans que cette liste soit limitative, les minutes de télécommunication, l'électricité et l'essence), une épidémie, une grève, un lock-out, un arrêt ou un incident de machines, un ou plusieurs virus informatiques, une attaque d'un ou plusieurs pirates, ou tout autre événement indépendant du contrôle de MAGIC ONLINE. MAGIC ONLINE informera l'abonné de tout retard causé par la force majeure.

Si le retard causé par la force majeure dépasse quatre-vingt-dix jours (90), chaque partie pourra annuler l'exécution des obligations restant à accomplir. Le paiement restera dû pour les obligations déjà accomplies, et les parties solderont leurs comptes en conséquence, et ce sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

3.22. Protection de la vie privée

MAGIC ONLINE assure la protection, l'intégrité et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect de la Loi " informatique et libertés " n° 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le secret des correspondances dans le respect des lois et règlements. Les informations recueillies par MAGIC ONLINE dans le cadre de la souscription à l'une des offres MAGIC ONLINE concernant l'Abonné peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. L'abonné peut exercer ce droit d'accès, de rectification et /ou d'opposition en écrivant à MAGIC ONLINE : 130 134 Avenue du Président Wilson 93512 Montreuil cedex.

3.23. Propriété

- Propriété intellectuelle

L'Abonné respectera les droits de propriété intellectuelle, de quelque nature qu'ils soient, relatifs aux équipements et logiciels fournis par MAGIC ONLINE dans le cadre du présent contrat. A ce titre, l'Abonné s'interdit toute intervention, même mineure, autres que celles expressément prévues dans les manuels d'utilisation, sans l'accord exprès et préalablement écrit de MAGIC ONLINE.

- Propriété des logiciels

L'Abonné reconnaît que les logiciels nécessaires pour le bon fonctionnement du service sont mis à la disposition du client pendant la durée du présent contrat et n'appartiennent en aucun cas à celui-ci.

3.24. Modifications des conditions générales d'utilisation

MAGIC ONLINE dispose de la faculté de modifier les présentes Conditions Générales. Les Conditions Générales modifiées sont mises en ligne sur le Site, ce dont l'Abonné est informé par courrier électronique sur son adresse e-mail principale. A compter de la connaissance des nouvelles Conditions Générales (date du courrier électronique), l'Abonné dispose d'un délai d'un mois pour refuser les modifications, en adressant le refus

sur courrier électronique à MAGIC ONLINE. A défaut d'un refus express de l'Abonné dans ce délai, ce dernier est réputé expressément avoir adhéré aux Conditions Générales modifiées. Les Conditions Générales en ligne prévalent sur les Conditions Générales imprimées.

3.25. Validité des conditions générales d'utilisation

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales serait déclarée contraire à la loi ou de toute autre manière légitimement inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité des présentes Conditions Générales.

3.26. Force probante

L'Abonné reconnaît que les données afférentes aux offres MAGIC ONLINE et/ou des services mis à sa disposition par MAGIC ONLINE, produites par le système d'information utilisé par MAGIC ONLINE, sont présumées avoir force probante pour l'exécution des présentes.

3.27. Cessibilité du contrat

MAGIC ONLINE se réserve la faculté de transférer à toute autre société les droits et obligations des présentes Conditions Générales, pour autant que cette société ne modifie pas substantiellement les services fournis à l'Abonné.

L'Abonné ne peut céder ce contrat avec les droits et obligations y afférentes sans l'accord préalable écrit de MAGIC ONLINE.

3.28. Confidentialité/loyauté/bonne foi

Chacune des parties s'engage à considérer comme confidentiels le Contrat, tous documents et informations échangés en cours d'exécution du Contrat, ainsi que les techniques, méthodes propres à MAGIC ONLINE et autres procédés et/ou services, objet du Contrat. Chaque partie s'interdit en conséquence de communiquer ou de divulguer ces informations à tout tiers sans accord préalable et écrit de l'autre partie. Néanmoins, l'Abonné autorise MAGIC ONLINE à utiliser son nom, sauf désaccord exprès écrit de sa part, comme référence commerciale, et ce pour toute action de communication de MAGIC ONLINE.

Chacune des parties s'engage à ne pas nuire à l'autre de quelque manière que ce soit, de manière directe ou indirecte, par action ou abstention, pendant la phase d'exécution du présent contrat.

Chacune des parties s'engage à exécuter les obligations afférentes au contrat dans un esprit de bonne foi réciproque et de coopération mutuelle.

3.29. Non sollicitation

L'Abonné s'interdit d'engager à son service, directement ou indirectement, un collaborateur ou un salarié de MAGIC ONLINE, et ce pendant toute la durée du contrat et pendant les douze mois suivant sa rupture, quelle que soit la cause et l'origine de celle-ci, sauf autorisation écrite et préalable expresse de MAGIC ONLINE.

Dans le cas où l'abonné ne respecterait pas cette disposition, il s'engage à dédommager MAGIC ONLINE en lui versant une indemnité au moins égale à cinq fois le montant du salaire brut annuel du collaborateur.

3.30. Conciliation

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à l'adaptation du présent contrat, et ceci dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la survenance du litige notifié à l'autre partie.

Si le désaccord persiste, après constat formalisé de celui-ci, la partie la plus diligente pourra saisir les juridictions compétentes.

3.31. Attribution de juridiction

Les parties conviennent de soumettre tout litige, de quelque nature qu'il soit, lié à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, à la loi française et à la compétence exclusive des Tribunaux de Bobigny, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Chaque partie est habilitée à résilier de plein droit le Contrat :

- en cas de force majeure, si les effets de celle-ci conduisent à la suspension de l'exécution des obligations essentielles de l'une des parties pendant plus de trois (3) mois consécutifs, sans indemnité de part ni d'autre ;
- en cas d'inexécution substantielle par l'autre partie de ses obligations à laquelle elle n'aurait pas remédié après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant de remédier aux causes de l'inexécution, restée sans effet trente (30) jours après sa notification.

Le Contrat pourra être résilié à l'initiative de MAGIC ONLINE en cas de liquidation, mise en règlement judiciaire, placement sous administration provisoire de l'Abonné, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Le Contrat pourra également être résilié à l'initiative de MAGIC ONLINE en cas de défaut de paiement dans les conditions prévues aux présentes.

4. DISPOSITIONS PARTICULIERES

4.1. Service « Accès Haut Débit »

4.1.1. Objet : Conditions techniques

Les présentes Conditions particulières définissent les droits et obligations de MAGIC ONLINE et de l'Abonné dans le cadre de la fourniture de l'accès à Internet haut débit par MAGIC ONLINE.

La compatibilité technique du matériel dans le cas où celui ci est fourni par MAGIC ONLINE avec les caractéristiques techniques de la zone de couverture s'apprécie au jour de l'acceptation des présentes et en fonction des informations fournies par l'Abonné.

Le Service permet à l'Abonné au service d'accès à Internet par utilisation d'une des technologies ADSL de se connecter à Internet. Elle permet à l'Abonné de bénéficier de l'accès illimité à Internet haut débit sans aucun coût de communication téléphonique.

L'accès au Service est possible 7j/7 24h/24.

Le Service est réservé aux personnes résidant dans la zone de couverture ADSL. Le site du client doit répondre au critère d'éligibilité technique de la ligne, étant entendu que Magic OnLine ne pourra être tenue responsable de la non éligibilité d'un Site, cette décision ne relevant que de l'opérateur historique.

Les conditions techniques préalables et cumulatives suivantes doivent être satisfaites par le Client afin de permettre l'activation du Service par Magic OnLine.

Magic OnLine déterminera, à compter de la réception du Bon de Commande et des documents y afférents, dûment complétés et signés par le Client, si l'ensemble de ces conditions sont remplies par le Client.

Par la signature du Bulletin de Souscription, le Client donne mandat à Magic OnLine pour effectuer auprès de France Télécom toutes les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service et, en particulier, aux opérations de dégroupage partiel ou total des lignes téléphoniques dont il est titulaire et qui supportent un contrat d'abonnement au service téléphonique de France Télécom compatible.

France Télécom, en sa qualité de propriétaire des câbles et équipements qu'elle a installés pour raccorder le local du Client, reste responsable de l'entretien de cette infrastructure. France Télécom intervient aux jours et heures ouvrés de ses services techniques. En conséquence, le Client veillera à assurer aux personnes mandatées par France Télécom, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès. Le Client veillera également à informer les personnes mandatées par France Télécom de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (gaz, électricité, eau..) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions.

Par ailleurs, le Client est responsable de la conformité aux normes en vigueur de son installation électrique, et des câbles et équipements terminaux raccordés au réseau. Sur demande de France Télécom ou de l'opérateur alternatif, le Client prend toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou du service qu'il lui serait imputable.

Le Client renonce expressément à toute action directe à l'encontre de France Télécom et/ou de Magic OnLine du fait des opérations de dégroupage visées ci dessus.

Le Client accepte que, en cas de litige relatif au traitement d'une commande du Service et/ou de contestation, les documents contractuels signés entre Magic OnLine et le Client pourront être communiqués à des opérateurs

tiers. Le traitement des situations ayant conduit à exiger de la part du Client la communication desdits documents peut conduire à un report de la date de Mise en Service, sans responsabilité de la part de Magic OnLine.

En cas d'impossibilité de raccordement à l'accès ADSL souscrit, Magic OnLine s'efforcera de proposer au Client une solution alternative, au prix et aux conditions contractuelles et techniques en vigueur pour cette nouvelle solution. Un nouveau Bon de Commande sera signé.

L'Abonné doit disposer :

- d'une ligne téléphonique analogique, faisant l'objet d'un contrat d'abonnement avec France Télécom et isolée, c'est à dire ne passant pas par un PABX (standard)
- d'un ordinateur ayant la configuration suivante, compatible avec le modem livré au jour de l'installation :
- Soit : Microsoft Windows 98, 98SE, 2000, Millenium ou XP un port USB et un lecteur de CDRom
- Soit : Une carte d'interface 10Base T Ethernet prenant en charge TCP/IP et tout système d'exploitation (Mac OS 8.5 minimum, Linux, UNIX et Windows).
- un processeur *Pentium* au minimum (PC) ou *Power PC* (Mac)
- une mémoire vive de 32 Mégaoctets au minimum
- un navigateur Internet

Les mises en service des Abonnements souscrits et enregistrés sont effectuées dans les meilleurs délais définis par MAGIC ONLINE compte tenu notamment des impératifs techniques et de la validation des moyens de paiement.

L'abonnement et l'accès aux services MAGIC ONLINE au moyen de tout terminal alternatif non validé par MAGIC ONLINE ou ne réunissant pas les pré-requis minimums, se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et toute dégradation ou impossibilité d'accès partielle ou totale aux services MAGIC ONLINE ne rendra pas son utilisateur éligible à l'assistance technique fournie par MAGIC ONLINE.

En particulier, MAGIC ONLINE ne garantit pas le fonctionnement du service en cas d'utilisation d'un équipement non proposé par MAGIC ONLINE.

MAGIC ONLINE se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier immédiatement l'Abonnement en cas de trouble et/ou de perturbation du réseau du fait de l'utilisation par l'Abonné d'un modem non validé par MAGIC ONLINE ou par l'opérateur historique, auquel cas l'Abonné sera seul responsable des éventuels dommages apportés au réseau de MAGIC ONLINE ou de l'opérateur.

L'abonné est informé qu'il est nécessaire de disposer et de maintenir en service la ligne téléphonique qu'il a déclarée lors de son Abonnement.

Il est précisé que MAGIC ONLINE pourra à tout moment demander à l'Abonné d'effectuer d'éventuelles mises à jour logicielles de son modem afin de pouvoir rester connecté au Service. A défaut, l'Abonné sera seul responsable de l'interruption éventuelle du Service.

L'Abonné autorise MAGIC ONLINE dans le cadre d'un service de maintenance à distance à accéder à son modem et d'y opérer les modifications nécessaires.

L'utilisation du service d'accès à Internet à partir du poste téléphonique dont les coordonnées ont été transmises par l'Abonné ADSL à MAGIC ONLINE lors de l'inscription est réputée effectuée par l'Abonné ADSL. Toute utilisation effectuée à partir de ce poste ou en utilisant les données personnelles d'identification de l'abonné ADSL relève de la seule responsabilité de l'Abonné ADSL.

Il appartient à l'abonné de s'assurer que le service choisi comporte la fourniture du modem ou modem / routeur. L'utilisation du service s'effectue au moyen d'un modem / routeur et d'un logiciel de connexion fournis par MAGIC ONLINE dont l'utilisation implique le respect des obligations correspondantes, définies ci-après :

Le droit d'utiliser le logiciel de connexion et d'utilisation du service est accordé au seul Abonné et cette licence est non exclusive et non transférable. Par conséquent, l'Abonné s'interdit de céder, sous licencier, transférer même à titre gratuit à quiconque la licence du logiciel fourni. Les obligations susmentionnées s'appliquent également aux mises à jour régulières du logiciel fourni.

En outre, toute copie du logiciel est interdite sauf copie de sauvegarde. Toute traduction, adaptation, arrangement ou toute autre modification du logiciel fourni est également interdite.

Ces dispositions s'appliquent uniquement dans le cas où l'abonné est équipé d'un modem / routeur fourni par MAGIC ONLINE. En effet, l'abonné dispose de la faculté d'utiliser un autre matériel ou logiciel si celui-ci est compatible, sous sa propre responsabilité, étant précisé que dans ce cas, l'abonné ne peut bénéficier du service d'assistance à la mise en œuvre ou à l'utilisation de l'accès Internet MAGIC ONLINE.

4.1.2. Délais

- Mise en Service

Le délai de Mise en Service pour le Service ADSL est de vingt et un (21) Jours Ouvrés à compter de la date à laquelle le dossier (bon de commande, mandat de dégroupage, et éléments relatifs au mode de facturation choisi, etc) est parvenu complet et signé à Magic OnLine.

En cas de retard de livraison imputable au Client, les redevances mensuelles du Service seront dues à compter de la date de réception du procès verbal de mise en service.

- Modification du Service

A compter de la réception, par Magic OnLine, de la demande de modification du Client, le délai maximum est de vingt et un jours ouvrés pour les services ADSL.

4.1.3. Durée

La durée de l'Abonnement au Service ADSL est de douze mois minimum à compter de la date de mise en service du compte d'accès Internet chez MAGIC ONLINE.

La mise en service de l'Abonnement ADSL sera effectuée par MAGIC ONLINE après la validation des moyens de paiements par MAGIC ONLINE et dès réception par MAGIC ONLINE de l'avis d'éligibilité émanant de l'opérateur et l'activation de la ligne par l'opérateur.

L'Abonné recevra une notification de MAGIC ONLINE l'informant de la mise en service de son compte d'accès à Internet et des instructions à suivre pour l'utiliser.

En application de l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'Abonné dispose d'un droit de rétractation. Ce droit peut être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la mise en service de l'Abonnement, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à MAGIC ONLINE, à l'adresse : 130 134 Avenue du Président Wilson 93512 Montreuil cedex.

L'Abonnement est renouvelé par tacite reconduction par période de 12 mois selon les tarifs et les conditions de MAGIC ONLINE en vigueur à la date de renouvellement.

Après la période initiale, l'Abonnement pourra être dénoncé par chacune des parties à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois. Tout trimestre commencé est intégralement dû.

Néanmoins, l'Abonnement pourra être résilié par l'Abonné en cas de déménagement dans une zone non couverte par envoi à MAGIC ONLINE d'une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de pièces justificatives et sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois.

En cas de déménagement de l'Abonné dans une zone couverte et dont la ligne téléphonique est éligible aux conditions de l'ADSL, l'Abonnement pourra être transféré sur la nouvelle ligne téléphonique de l'Abonné, sous réserve que l'Abonné ait informé MAGIC ONLINE par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai permettant l'ouverture du nouvel accès avant la date du transfert. Le transfert d'Abonnement est facturé par MAGIC ONLINE.

4.2. Service « Speed DSL Garanti »

4.2.1. Accès Internet

L'accès SPEED DSL GARANTI permet au Client un accès permanent et illimité au réseau Internet avec un débit minimum garanti entre le Site du Client et l'accès au réseau Internet. Choisi par le Client, le débit est précisé dans le Bon de Commande. L'accès SPEED DSL GARANTI est fourni sur un support DSL. La fourniture du Service dépend de la fourniture par France Télécom de son service de liaisons cuivre dégroupées, ces derniers étant soumis aux termes et conditions de fourniture de France Télécom.

4.2.2. Statistiques Réseaux

Magic OnLine met, en standard, à la disposition du Client un outil permettant d'accéder aux statistiques d'utilisation de la bande passante du Service SPEED DSL GARANTI.

4.2.3. Conditions préalables à la mise en disposition du service

Les conditions techniques préalables et cumulatives suivantes doivent être satisfaites par le Client afin de permettre l'activation du Service par Magic OnLine.

Magic OnLine déterminera, à compter de la réception du Bon de Commande et des documents y afférents, dûment complétés et signés par le Client, si l'ensemble de ces conditions sont remplies par le Client.

4.2.3.1. Le Site du Client doit :

- Etre situé sur une Zone de Couverture adéquate,
- Répondre au critère d'éligibilité technique de la ligne, étant entendu que Magic OnLine ne pourra être tenue responsable de la non éligibilité d'un Site, cette décision ne relevant que de l'opérateur.

4.2.3.2. Dégroupage

Par la signature du Bulletin de Souscription, le Client donne mandat à Magic OnLine pour effectuer auprès de France Télécom toutes les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service et, en particulier, aux opérations de dégroupage partiel ou total des lignes téléphoniques dont il est titulaire et qui supportent un contrat d'abonnement au service téléphonique de France Télécom compatible.

France Télécom, en sa qualité de propriétaire des câbles et équipements qu'elle a installés pour raccorder le local du Client, reste responsable de l'entretien de cette infrastructure. France Télécom intervient aux jours et heures ouvrés de ses services techniques. En conséquence, le Client veillera à assurer aux personnes mandatées par France Télécom, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès. Le Client veillera également à informer les personnes mandatées par France Télécom de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (gaz, électricité, eau...) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions.

Par ailleurs, le Client est responsable de la conformité aux normes en vigueur de son installation électrique, et des câbles et équipements terminaux raccordés au réseau. Sur demande de France Télécom ou de Neuf Telecom, le Client prend toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou du service qu'il lui serait imputable.

Le Client renonce expressément à toute action directe à l'encontre de France Télécom et/ou de Magic OnLine du fait des opérations de dégroupage visées au présent article.

Le Client accepte que, en cas de litige relatif au traitement d'une commande du Service et/ou de contestation, les documents contractuels signés entre Magic OnLine et le Client pourront être communiqués à des opérateurs tiers. Le traitement des situations ayant conduit à exiger de la part du Client la communication desdits documents

4.2.3.3. En cas d'impossibilité de raccordement à l'accès DSL souscrit,

Magic OnLine s'efforcera de proposer au Client une solution alternative, aux prix et aux conditions contractuelles et techniques en vigueur pour cette nouvelle solution. Un nouveau Bon de Commande sera signé.

4.2.4. Conditions de raccordement

Sept (7) Jours Ouvrés avant la date de Mise en Service prévisionnelle du Site concerné, le Client mettra à disposition de Magic OnLine ou de tout tiers désigné :

- L'Emplacement du Routeur suffisant et aménagé pour recevoir le Routeur,
- La Desserte Interne.

A défaut, les Parties définiront une nouvelle date de Mise en Service et le Client s'engage à se mettre en conformité dans les meilleurs délais. Le Service sera facturé à compter de la date de Mise en Service initialement prévue.

4.2.4.1. Desserte Interne

Si le Client le souhaite, Magic OnLine ou un tiers mandaté peut fournir une prestation de câblage de la Desserte

Interne, désignée « la Prestation » dans le présent article.

La Prestation réalisée par Magic OnLine comprend :

- la fourniture d'un câble en technologie cuivre d'une longueur supérieure à 3 mètres et inférieure à 200 mètres,
- la pose du câble en apparent collé ou agrafé, à l'intérieur d'une gaine technique, d'une goulotte ou d'un chemin de câble existant, dans un faux plafond ou un faux plancher, sans déplacement de mobilier,
- des travaux en hauteur réalisés à moins de 3 mètres,
- l'installation des 2 dispositifs de raccordement aux extrémités,
- le raccordement du câble aux 2 dispositifs.

Si deux Equipements Terminaux doivent être installés :

- l'emplacement et l'alimentation doivent être doublés et existant
- La distance séparant les deux Equipements Terminaux doit être inférieure à 10m.

La Prestation est exécutée pendant les Heures Ouvrées, en parties privatives du Site, hors parties communes d'immeubles multi clients, à l'exception des points de coupure se trouvant sur le palier du local du Client.

La Prestation est strictement limitée au câblage de la Desserte Interne, cette dernière demeurant de la responsabilité du Client.

Sept (7) Jours Ouvrés avant la date de Mise en Service prévisionnelle du Site concerné, le Client mettra à disposition de Magic OnLine ou de tout tiers désigné, les emplacements suffisants et aménagés pour permettre le câblage de la Desserte Interne. A défaut, Magic OnLine négociera une nouvelle date de Mise en Service et le Client s'engage à se mettre en conformité dans les meilleurs délais. Le Service sera facturé à compter de la date de Mise en Service initialement prévue.

Pour les cas qui ne correspondent pas aux conditions définies ci-dessus, Magic OnLine se réserve le droit de ne pas assurer la Prestation. Le Client s'engage à faire réaliser la Prestation par un prestataire de son choix dans les meilleurs délais. Magic OnLine négociera une nouvelle date de Mise en Service. Le Service sera facturé à compter de la date de Mise en Service initialement prévue

4.2.4.2. Le Client est tenu :

D'informer Magic OnLine, ou les personnes mandatées, de l'existence et de l'emplacement des canalisations de toute nature et de tout autre facteur de risque pouvant survenir dans le Site.

4.2.4.3. Le Client s'engage :

A ne pas modifier les Equipements de Magic OnLine et, en particulier, ceux installés sur les Sites. Il ne doit en aucun cas :

- débrancher ou couper l'alimentation de ces Equipements,
- modifier le câblage des cartes,
- modifier la configuration de ces Equipements.

4.2.4.4. Le Client assume :

En qualité de gardien, les risques correspondant aux Equipements de Magic OnLine, dès leur livraison et jusqu'au moment de leur restitution. Cette responsabilité couvre en particulier les cas de détérioration des Equipements de Magic OnLine liés au non respect des présentes Conditions Particulières.

4.2.5. Engagements de Qualité de Service

4.2.5.1. Débits Garantis

Chaque offre SPEED DSL GARANTI (support ADSL ou SDSL) dispose d'un débit garanti entre le Site du Client et l'accès au réseau Internet. Ce débit correspond à 100% du débit IP. Le débit IP est garanti à 95% du temps par période de 24Heures.

Le Client pourra apporter la preuve, quatre (4) fois par an, sur un ou plusieurs Sites donnés, que Magic OnLine ne respecte pas ces engagements. Dans ce cas, Magic OnLine se réserve le droit de procéder à une contre - expertise.

En cas de non-respect des débits garantis, la pénalité applicable sera de 5% de la mensualité des Sites considérés.

4.2.5.2. Délais

4.2.5.2.1. Délais de Mise en Service

Sauf accord contraire, le délai maximum de Mise en Service du Service pour le Service SPEED DSL GARANTI est de trente deux (32) Jours Ouvrés à compter de la date à laquelle le dossier (bon de commande, mandat de dégroupage, et éléments relatifs au mode de facturation choisi, etc) est parvenu complet et signé à Magic OnLine.

Si le retard est imputable au Client, les redevances mensuelles du Service seront dues à compter de la date prévisionnelle de Mise en Service figurant sur le Bon de Commande.

4.2.5.2. *Délais de modification du Service*

Sauf accord contraire et à compter de la réception, par Magic OnLine, de la demande de modification du Client, le délai maximum est de trente deux (32) Jours Ouvrés

4.2.5.3. *Garantie du Taux de Disponibilité (GTD)*

Magic OnLine affiche un taux de disponibilité annuel du Service fourni au Client de 99,8 %, ce taux de disponibilité étant calculé de la façon suivante :

Taux de disponibilité (%) = Temps de référence – Temps d'Interruption x 100

Le temps de référence est l'année et débute à la date de Mise en Service du Site. Le temps d'Interruption est calculé pendant la période couverte par la GTR définie ci-dessus.

4.2.5.4. *Modalités de calcul des temps d'Interruption et des Temps de Rétablissement*

Les Interruptions et les Temps de Rétablissement seront décomptés entre l'heure à laquelle une Interruption est notifiée par le Client à Magic OnLine, pendant les heures couvertes par la GTR, et l'heure à laquelle Magic OnLine notifie au Client le rétablissement du Service sur le Site concerné.

4.3. Service « Hébergement de sites Internet » et options associées

4.3.1. *Objet : Conditions techniques*

Dans le cas de l'hébergement d'un site Web, MAGIC ONLINE s'engage à fournir à l'éditeur l'hébergement du contenu du service pour sa mise en ligne sur le plate-forme de MAGIC ONLINE dans la limite du volume de stockage précisé sur le bon de commande.

Dans le cas de l'hébergement dédié, MAGIC ONLINE s'engage à fournir à l'éditeur une plate-forme d'hébergement pour sa machine ou pour une machine mise à disposition par MAGIC ONLINE. Le trafic illimité mis à disposition par MAGIC ONLINE n'engage pas MAGIC ONLINE quant à un minimum de bande passante instantanément disponible pour l'hébergement du serveur.

MAGIC ONLINE s'engage à fournir à l'éditeur un accès privé permettant de récupérer les fichiers de mise à jour.

Par ailleurs, MAGIC ONLINE s'engage à fournir à l'éditeur un login + un mot de passe lui permettant d'effectuer toute mise à jour nécessaire du service.

MAGIC ONLINE assure la confidentialité et la sécurité du login + mot de passe attribué à l'éditeur. En cas de perte par l'éditeur de son login + mot de passe, il lui en sera attribué des nouveaux sur sa demande expresse.

L'abonné est responsable de la sauvegarde de la confidentialité de son code. Il assumera la pleine responsabilité de tout manquement à celle-ci et devra notamment supporter les conséquences financières des interrogations faites sous ce code d'accès personnel.

4.3.2. *Propriété - licence*

L'éditeur est le seul propriétaire du contenu du service transmis et par conséquent, est seul propriétaire du ou des services ou des droits de marque y afférents.

Il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation et l'hébergement après l'expiration du contrat.

L'ensemble des données ou éléments faisant partie du contenu du service fourni par l'éditeur, par MAGIC ONLINE pour son hébergement, reste la propriété exclusive de leurs auteurs, ce que MAGIC ONLINE reconnaît expressément sauf disposition de l'alinéa suivant.

L'Abonné s'engage à respecter le droit de la propriété intellectuelle, notamment à l'égard de photographies, logotypes, dessins toute œuvre de l'esprit... illustrant le site hébergé chez MAGIC ONLINE.

L'Abonné s'engage également à respecter le droit à l'image des personnes représentées sur son site hébergé chez MAGIC ONLINE.

MAGIC ONLINE ne saurait être tenu pour responsable de la non observation des dispositions énumérées ci-dessus.

Pour les besoins de l'hébergement, l'éditeur confère à MAGIC ONLINE pour la durée du présent contrat, le droit non exclusif au titre d'un accès libre d'utiliser, transmettre, reproduire, représenter, diffuser le contenu du service dans le monde entier, à partir du centre serveur de MAGIC ONLINE, vers les différents serveurs d'Internet à destination de tout utilisateur.

4.4. Service « Pages Personnelles »

MAGIC ONLINE offre à l'Abonné la possibilité de créer son site web personnel ou ses propres pages personnelles.

L'Abonné dispose d'une capacité de stockage initiale pour ses pages personnelles de 50 Mo par utilisateur. MAGIC ONLINE se réserve la possibilité de modifier à tout moment le volume de stockage alloué à un Abonné. Dans le cas où MAGIC ONLINE serait amené à diminuer le volume de stockage alloué, l'Abonné serait averti moyennant le respect d'un préavis minimum de 30 jours par un message envoyé sur sa première boîte aux lettres électronique personnelle ; ce message vaudra preuve entre les parties.

L'Abonné s'interdit de louer, céder, revendre ou transmettre, en totalité ou en partie, à titre gratuit ou onéreux, l'espace personnel qui lui est alloué par MAGIC ONLINE.

4.5. Service « Nom de domaine »

Dans le cas où l'Abonné choisit de confier à MAGIC ONLINE une délégation, par essence exclusive de gestion de Nom de Domaine, l'Abonné doit établir sa demande en utilisant le Formulaire de Dépôt de Domaine qui lui sera remis par MAGIC ONLINE.

L'Abonné est responsable des informations fournies sur ce Formulaire, lesquelles permettront à MAGIC ONLINE de déclarer le Nom de domaine au nom de son titulaire auprès l'Organisme de Nom de Domaine.

L'Abonné déclare être titulaire ou expressément habilité par le titulaire à utiliser toute marque, nom commercial ou dénomination qu'il entend faire enregistrer comme Nom de Domaine, et s'interdit expressément de chercher à utiliser un Nom de Domaine susceptible d'être en contravention avec tout droit détenu, en particulier en application du Code de la Propriété Intellectuelle, sur ledit Nom par toute personne ou entité ou avec les règlements d'Organismes de Noms de Domaine, dont l'abonné reconnaît avoir connaissance.

L'Abonné s'interdit en outre toute action à l'encontre de MAGIC ONLINE dans le cas où le Nom de Domaine contreviendrait aux droits d'un tiers ou dans le cas du non respect par un tiers du Nom de Domaine, et ce, dans le monde entier. Il en sera de même dans l'hypothèse où un Nom de Domaine demandé par l'abonné auprès de l'Organisme de Noms de Domaine ne serait pas disponible, serait refusé ou radié durant le cours du Contrat ou après.

L'Abonné convient expressément que bien que MAGIC ONLINE ne dispose d'aucun titre de propriété sur le Nom de domaine qui est attribué à l'Abonné, MAGIC ONLINE dispose du droit de bloquer l'accès au Nom de domaine ou d'ordonner son transfert, voire d'en ordonner sa restitution dans le domaine public, en cas de manquement de l'Abonné à ses obligations contractuelles, notamment en cas de défaut ou de retard de paiement.

Par ailleurs, lorsque de Nom de domaine fait l'objet d'une mise à disposition par l'Abonné au profit d'un utilisateur final, voire d'une cession ultérieure du Nom de domaine au profit d'un utilisateur final, il est expressément convenu que les relations contractuelles de l'Abonné avec l'utilisateur final du Nom de domaine sont inopposables à MAGIC ONLINE. En particulier, MAGIC ONLINE conserve le droit d'appliquer la clause prévue à l'alinéa précédent, sans que l'utilisateur final ne puisse se prévaloir de ses relations contractuelles avec l'Abonné.

4.6. Service « Messagerie »

MAGIC ONLINE attribue à chaque Abonné à ce service une boîte aux lettres électronique. L'abonné peut par cette messagerie électronique écrire, recevoir et stocker des messages électroniques.

Il est expressément indiqué que la boîte aux lettres créée lors de l'abonnement à MAGIC ONLINE constitue l'adresse e-mail principale de l'Abonné. MAGIC ONLINE se réserve le droit de communiquer avec l'Abonné sur cette adresse pour l'informer de l'évolution des présentes conditions ou de son compte. L'abonné s'engage donc à

consulter régulièrement les messages adressés par MAGIC ONLINE à son adresse e-mail principale. Toute communication réalisée par MAGIC ONLINE auprès de l'Abonné à son adresse e-mail principale est réputée avoir été reçue et lue par l'Abonné. MAGIC ONLINE se réserve par ailleurs le droit de communiquer à tout moment avec ses Abonnés par tous les moyens dont il dispose.

Par ailleurs, l'abonné peut souscrire à un service de Messagerie au titre duquel il dispose de la possibilité de créer une ou plusieurs boîtes aux lettres supplémentaires, selon l'option souscrite lors de la signature du Contrat. Les boîtes aux lettres attribuées sont à usage personnel de l'Abonné. Elles ne peuvent en aucun cas être cédées à des tiers, à titre gratuit ou onéreux.

Le nom choisi par l'Abonné doit être disponible et ne porter atteinte ni aux droits d'autrui ni aux bonnes mœurs.

MAGIC ONLINE communique la ou les adresses électroniques ainsi que le code personnel correspondants au titulaire de l'accès à MAGIC ONLINE. Le code personnel d'une boîte aux lettres permet de pouvoir s'identifier lors de l'utilisation de la boîte aux lettres.

Les messages sont conservés par MAGIC ONLINE sur ses serveurs dans la limite de la taille de la boîte aux lettres. Celle-ci est fixée initialement par MAGIC ONLINE à 50 Mo mais pourra être modifiée par MAGIC ONLINE sous réserve d'en informer l'Abonné. MAGIC ONLINE ne saurait être responsable des conséquences de la saturation de la boîte aux lettres et notamment de la perte de messages. De plus, MAGIC ONLINE se réserve le droit de supprimer le contenu des boîtes aux lettres (messages, dossiers, ...) dans l'hypothèse ou celles-ci n'auraient pas été consultées. MAGIC ONLINE se réserve le droit de refuser la transmission ou le stockage de tout message dont la taille et le contenu pourrait remettre en cause la qualité générale du service proposé à ses Abonnés. MAGIC ONLINE dégage toute responsabilité sur l'intégrité et le contenu des données stockées par l'Abonné sur son serveur. Il est précisé que MAGIC ONLINE n'assume aucune obligation de conservation, de transmission et de stockage des messages et autres informations personnalisées.

Toutefois, l'Abonné ne souhaitant pas faire figurer son nom de boîte aux lettres dans cet annuaire notifiera sa demande à MAGIC ONLINE auprès de la Hot Line ou par courrier électronique à : gestion@magic.fr.

4.7. Service « Magic Safe »

4.7.1. Description de Magic Safe

Le service Magic Safe s'entend comme la somme des packs de service et options souscrits par le client auprès de MAGIC ONLINE.

Le service Magic Safe proposé par MAGIC ONLINE permet au client de sauvegarder sur des serveurs distants gérés par MAGIC ONLINE les données informatiques qu'il génère. Le service utilise le réseau Internet ou tout autre réseau utilisant le protocole IP pour assurer le transport du fichier, préalablement chiffré sur le poste de l'émetteur, vers les centres de sauvegarde.

Le service est souscrit sous la forme de packs de service comprenant la fourniture, moyennant un forfait de facturation établi suivant la quantité de données transférées, des prestations de sauvegarde à distance, et de restitution des fichiers, le tout par transfert sur les réseaux de données sous IP. L'Abonné peut modifier à son choix le type de forfait pour l'adapter à l'évolution de ses besoins et de ses données.

Des services annexes, auxquels l'Abonné pourra souscrire à tout moment, sont fournis en option.

L'Abonné devra avoir préalablement souscrit au service de base pour pouvoir bénéficier des services optionnels. Les délais de mise en service des options seront précisés dans les conditions particulières relatives aux nouveaux services souscrits.

4.7.2. Obligations particulières de l'Abonné

Afin de bénéficier de l'offre de service Magic Safe, l'Abonné s'engage à être équipé du matériel informatique et de télécommunication ayant les capacités nécessaires. Le cas échéant, l'Abonné s'engage à configurer son matériel informatique et de télécommunication conformément aux instructions de MAGIC ONLINE.

L'Abonné recevra les codes d'accès lui permettant de télécharger l'application nécessaire au fonctionnement du produit, ainsi qu'un document décrivant la procédure de démarrage de celui-ci.

De plus, l'Abonné s'engage à télécharger et à mettre en oeuvre, suivant les procédures prévues par MAGIC ONLINE, les fichiers tests émis par cette dernière afin de valider le bon fonctionnement des procédures de restitution de fichier.

L'Abonné s'engage aussi à réaliser lui-même des tests de restitution de ses propres données, et à avertir, le cas échéant, MAGIC ONLINE de tout dysfonctionnement constaté soit lors de la sauvegarde des données, soit lors de leur restitution.

Enfin, l'Abonné s'engage à restituer à MAGIC ONLINE, lors de la résiliation du contrat tous les éléments logiciels et les éventuels équipements que MAGIC ONLINE aurait installés en ses locaux aux fins de lui fournir le service Magic Safe.

Pendant toute la durée de prestation du service par MAGIC ONLINE, l'Abonné s'engage à ne pas modifier, dupliquer ou désinstaller les équipements et logiciels fournis par MAGIC ONLINE, sauf dans le cadre des opérations d'utilisation normale ou de maintenance effectuée sous le contrôle d'un téléopérateur de MAGIC ONLINE.

4.7.3. Obligations particulières de MAGIC ONLINE

MAGIC ONLINE, après vérification de la faisabilité de la demande de l'Abonné, procèdera à l'activation des logiciels nécessaires au fonctionnement du service, et ce sur chacun des postes de travail concernés.

MAGIC ONLINE s'engage à fournir à l'Abonné ces logiciels durant toute la durée de l'abonnement de l'Abonné au service, et à assurer la maintenance et l'évolution de ces logiciels durant cette période.

MAGIC ONLINE s'engage à ce que les logiciels fournis assurent le cryptage des fichiers de l'Abonné dès leur émission par celui-ci, et à stocker les différents fichiers uniquement sous format crypté sans jamais les soumettre à d'autres manipulations que celles nécessaires à leur stockage et à leur restitution.

MAGIC ONLINE s'engage à disposer de deux copies distinctes des fichiers cryptés envoyés par l'Abonné sur deux sites géographiquement distants, de façon à en assurer la disponibilité pour l'Abonné.

MAGIC ONLINE s'engage à prendre toutes les précautions possibles pour protéger ses centres serveurs des intrusions malveillantes et notamment, à prendre toutes les précautions et les dispositions recommandées pour assurer un hébergement sécurisé de ces serveurs et des données qu'ils contiennent.

MAGIC ONLINE s'engage enfin à restituer au client ses données qui devront être mises à la disposition de l'Abonné sur le réseau IP dans un délai maximal de deux heures après la réception par MAGIC ONLINE de la demande par l'Abonné de la restitution de celles-ci, sachant que MAGIC ONLINE fera ses meilleurs efforts pour restituer le fichier sans délai. L'engagement de MAGIC ONLINE sera rempli lorsque le premier octet du fichier aura été envoyé sur le réseau IP. En cas de demande de restitution des ces données par un média accepté au catalogue de MAGIC ONLINE, celle-ci s'engage à expédier le média l'Abonné dans un délai ne pouvant jamais excéder 24 heures après la demande de restitution par l'Abonné.

Enfin, en cas de dénonciation du contrat par l'Abonné, MAGIC ONLINE s'engage à expédier à celui-ci, dans les conditions tarifaires prévues aux conditions particulières ou communiquées à l'Abonné, toutes ses données, sur le média choisi par l'Abonné dans le catalogue proposé par MAGIC ONLINE, dans un délai maximum de 7 jours suivant la demande expresse par l'Abonné, par courrier avec accusé de réception, de restitution de ses données, et à détruire toutes les données de l'Abonné, dès réception par MAGIC ONLINE de l'avis de l'Abonné l'informant qu'il a bien réceptionné le média contenant les données. A défaut de réception de cet avis, l'Abonné sera présumé avoir réceptionné ses données 15 jours ouvrables après l'expédition par MAGIC ONLINE, et cette dernière sera alors libre de procéder à la destruction des données concernées par l'annulation de Contrat.

4.7.4. Recette du service

Lorsque la première sauvegarde des données, permettant de transférer chez MAGIC ONLINE les fichiers désignés par l'Abonné est réalisée, MAGIC ONLINE enverra à l'Abonné une confirmation de réception des données lorsque l'installation sera complétée.

Cette confirmation vaudra recette de la bonne installation du service, et déclenchera la mise en place effective du contrat, notamment en ce qui concerne les engagements de MAGIC ONLINE tels que mentionnés à l'article 4.6.3 ci-dessus.

4.7.5. Responsabilité

L'Abonné reconnaît et accepte que, les fichiers étant cryptés dès l'émission par un algorithme dont lui seul a la clé, MAGIC ONLINE ne saurait être tenue pour responsable de la perte par l'Abonné de cette clé et de l'impossibilité consécutive dans laquelle il se trouverait d'exploiter les données sauvegardées chez MAGIC ONLINE.

L'Abonné reconnaît aussi que MAGIC ONLINE ne faisant que stocker des fichiers cryptés dont elle ignore l'intégrité, ne saurait être tenue pour responsable de celle-ci, et dégage donc MAGIC ONLINE de toute responsabilité en ce domaine.

Dans le cadre du présent contrat, il est de la responsabilité de l'Abonné de tester régulièrement, sur des données réelles lui appartenant, les procédures de restauration de ces données, et de vérifier que les fichiers restaurés sont en tous points conformes aux fichiers prétendument sauvegardés, et s'intègrent correctement sur les applications informatiques d'origine.

L'Abonné reconnaît aussi que MAGIC ONLINE ne saurait être tenue pour responsable de la conservation, en ses serveurs de données obtenues frauduleusement ou non conformes à la loi ou interdites, que ces données, même lorsqu'elles sont stockées chez MAGIC ONLINE, restent sa pleine et exclusive propriété, et que lui seul assumera les responsabilités inhérentes à la propriété de ces données si un caractère illégal leur était reconnu.

Tout ou partie des services proposés peut, pour des raisons de réparation, évolution ou maintenance, être momentanément interrompu. Dans de telles circonstances, MAGIC ONLINE ne peut être tenu responsable de cette interruption, et s'engage à rétablir le service dans les meilleurs délais.

La responsabilité de MAGIC ONLINE ne saurait être engagée au titre :

- des interférences de tiers dans les systèmes de communication et de transmission de l'Abonné
- des Dysfonctionnement ou arrêt de Magic Safe dus à des négligences, à des fautes ou à un acte quelconque de l'Abonné ou d'un tiers au présent contrat.

En tout état de cause, et dans tous les cas de figure exposés ci-dessus, la responsabilité de MAGIC ONLINE ne pourra être supérieure à trois mois de facturation, les trois mois précédant le dommage servant de référence aux calculs.

4.7.6. Prise d'effet et durée

Le Contrat est formé après signature par l'Abonné des conditions particulières et du bon de commande, et sous la condition suspensive de la vérification par MAGIC ONLINE de la faisabilité de la demande de service.

Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Faute de dénonciation expresse et écrite par lettre recommandée avec AR par l'Abonné dans les trois mois précédant la date de renouvellement du contrat, celui-ci se poursuivra de plein droit.

En cas de non-exécution, par l'Abonné, de ses obligations et engagements, MAGIC ONLINE adressera une lettre recommandée avec AR à l'Abonné lui demandant de s'exécuter dans les 30 (trente) jours suivant l'envoi de ladite lettre. Si l'Abonné ne s'exécute pas dans le délai, MAGIC ONLINE se réserve le droit de résilier le Contrat à tout moment, sans devoir une quelconque indemnité à l'Abonné et ce sous réserve des dommages et intérêts auxquels MAGIC ONLINE pourrait prétendre.

MAGIC ONLINE pourra résilier le service par une suppression ou une modification de la licence des logiciels rendant impossible la fourniture des services concernés.

4.7.7. Facturation

Les factures d'abonnement sont établies trimestriellement, à terme à échoir.

En ce qui concerne la première facture, elle sera établie le premier jour du mois suivant l'enregistrement du bon de commande, et sera basée sur les frais de mise en service ou d'installation, prévus aux conditions particulières ou à défaut, sur le montant du forfait souscrit.

En fonction de la capacité de stockage utilisée par le client sur les serveurs de MAGIC ONLINE, cette dernière peut à tout moment modifier les caractéristiques de son abonnement en respectant la gamme des forfaits proposés en conditions particulières. L'abonné accepte expressément par les présentes le droit de MAGIC ONLINE de modifier le forfait qui lui est applicable en fonction de son volume de sauvegardes.

Le changement de forfait sera régularisé lors de l'émission de la facture trimestrielle suivant cette modification.

Le prix du service Magic Safe ne comprend pas le coût d'intervention de MAGIC ONLINE requis pour un défaut de fonctionnement dû à la négligence du client ou d'un tiers.

4.7.8. Mise à disposition du service client

Une assistance téléphonique et sur le site MAGIC ONLINE est mise à disposition de l'Abonné, selon les conditions précisées aux conditions particulières, afin de répondre à ses besoins relatifs au service Magic Safe.

Le service client réceptionnera les appels des Abonnés lors de la première utilisation du service Magic Safe afin de vérifier le paramétrage des logiciels applicatifs, et de dispenser une formation de démarrage à l'Abonné.

Le service traitera aussi les problèmes d'utilisation du service rencontrés par l'Abonné, sur demande formulée par téléphone, sur le site Internet de MAGIC ONLINE, par courrier électronique, fax ou lettre simple.

Cette assistance est exclusivement réservée à la résolution des problèmes rencontrés par l'Abonné lors de l'utilisation de Magic Safe. Elle est gratuite pour l'Abonné, en dehors des coûts de connexion qu'il supportera, dans la limite de 20 (vingt) minutes d'utilisation annuelle pour chaque poste installé. L'utilisation supplémentaire sera facturée à l'Abonné sur la base des conditions tarifaires communiquées à l'Abonné.

4.7.9. Intervention à distance

MAGIC ONLINE garantit rétablir les services dans un délai de 5 heures pendant les jours ouvrés et aux heures d'ouverture (8 heures à 20 heures sauf le samedi et le dimanche) après constatation par MAGIC ONLINE de l'incident, sachant que MAGIC ONLINE fera ses meilleurs efforts pour rétablir le service sans délai.

Cette garantie s'applique uniquement pour les pannes sur les centres serveurs ou sur les logiciels MAGIC ONLINE installés chez l'Abonné, à condition, dans ce dernier cas, que la panne soit réparable en télémaintenance.

4.7.10. Limites de compétence du service client

Le service client a pour but d'assurer le bon fonctionnement du service Magic OnLine. Le service ne comprend pas la résolution de tout problème lié notamment au matériel informatique de l'Abonné et ne s'applique pas à la résolution des arrêts qui sont dus à un élément extérieur aux logiciels installés par MAGIC ONLINE mais nécessaire au bon fonctionnement des services Magic Safe ou à des détériorations desdits logiciels qui seraient le fait d'incidents tels que, et sans que cette énumération soit limitative, les cas répondant à la qualification de force majeure, une mauvaise utilisation par l'Abonné, une mauvaise installation électrique des locaux de l'Abonné, ou un environnement informatique ou une installation de télécommunication non conforme aux spécifications requises par MAGIC ONLINE.

Ce service ne comprend pas les mises à jour ou les améliorations qui pourraient être effectuées sur tout ou partie des logiciels mis à disposition par MAGIC ONLINE et nécessaires au fonctionnement de Magic Safe. En cas de modification de ceux-ci, MAGIC ONLINE se réserve le droit de modifier le prix de ses prestations. Dans une telle hypothèse l'Abonné pourra refuser l'amélioration de ces logiciels et continuera à utiliser, pendant une période limitée à un an, le service initial sans surfacturation.

4.7.11. Evolution

Afin de s'adapter au marché et à la réglementation, MAGIC ONLINE peut modifier le contenu et/ou l'architecture globale ou particulière des logiciels et du service Magic Safe. Dans ce cas, MAGIC ONLINE avertira le client par courrier simple ou électronique.

Toutes les garanties liées au bon fonctionnement du service ne sont opposables à MAGIC ONLINE que si le client se conforme aux spécifications techniques dans les 15 (quinze) jours ouvrés après réception des nouvelles normes techniques.

4.7.12. Sous-traitance

L'Abonné reconnaît expressément et accepte que dans le cadre de l'exécution du présent contrat, MAGIC ONLINE peut-être amené à sous-traiter à un ou des tiers une partie des obligations du contrat.

4.8. Service « Magic Centrex »

4.8.1. Description du service

4.8.1.1 Le Service permet d'une part, l'acheminement par Magic OnLine des communications téléphoniques du Client ayant accès au Réseau, en provenance ou à destination des numéros qui lui auront été fournis par Magic OnLine, et d'autre part, l'usage de fonctionnalités dont le Client reconnaît avoir pris connaissance et qui permettent (i) la gestion des communications (double appels, filtrage d'appels, mise en attente, musique

d'attente, renvoi d'appel...), (ii) l'usage d'une messagerie (message vocal, réception des messages par mail, réception des télécopie par mail...) et (iii) l'administration d'un groupe d'utilisateurs (standard, ajout, modification et suppression d'utilisateurs, gestion des droits des utilisateurs...).

4.8.1.2 Pour bénéficier du Service Magic OnLine devra également attribuer au Client un ou plusieurs numéros de téléphone. Le Client pourra choisir le ou les numéros de téléphone géographiques disponibles au sein de la plage de numérotation réservée par Magic OnLine. Le Client n'acquière aucun droit de propriété sur ces numéros de téléphone qui sont incessibles. Ils pourront néanmoins être des numéros de téléphone déjà utilisés par le Client selon la faisabilité technique et juridique de la portabilité dudit numéro, des frais supplémentaires seront alors demandés au Client. La demande de portabilité d'un numéro géographique devra être formulée par écrit concomitamment à la signature par le Client du Bon de Commande par le titulaire du contrat d'abonnement au service téléphonique de France Télécom pour le numéro porté ainsi que l'accès correspondant. Il est expressément précisé que : (i) la portabilité du numéro de téléphone relève de la seule maîtrise de France Télécom, qui est libre de rejeter toute demande de portabilité ; (ii) Magic OnLine ne peut intervenir en aucune façon sur les délais ou la mise en œuvre de la portabilité.

4.8.1.3 Pour bénéficier du Service Magic OnLine devra relier les locaux du Client (ci-après les « Sites Clients ») au Réseau par des liaisons de télécommunications (ci-après le « Service d'Accès ») mises en œuvre directement par Magic OnLine, ou bien souscrites par Magic OnLine auprès d'un ou plusieurs opérateurs de télécommunications (ci-après les « Opérateurs ») habilités à fournir des services de télécommunications au public. A ce titre, le Client désigne, par les présentes, Magic OnLine comme son représentant pour passer des commandes pour son compte auprès d'un ou plusieurs Opérateurs, et traiter l'installation et l'exploitation des liaisons de télécommunication mentionnées dans le Bon de Commande. A ce titre, le Client s'engage à accepter les Opérateurs choisis par Magic OnLine et reconnaît qu'il ne dispose d'aucune faculté de changement d'Opérateurs. En souscrivant le Service, le Client donne par conséquent mandat à Magic OnLine concomitamment à la signature du Bon de Commande afin qu'il effectue, en son nom et pour le compte du Client, toutes démarches et opération technique nécessaires à la fourniture de dégroupage des lignes téléphoniques mentionnées dans le Bon de Commande. Il est expressément précisé que : (i) le dégroupage relève de la seule maîtrise de France Télécom, qui est libre de rejeter toute demande de dégroupage ; (ii) Magic OnLine ne peut intervenir en aucune façon sur les délais ou la mise en œuvre du dégroupage. La mise en œuvre du dégroupage par Magic OnLine entraînera techniquement la suppression – s'il existe – de tout autre service précédemment supporté par la liaison de télécommunication concernée par le Service. Le Client fait son affaire des conséquences, notamment en terme de facturation, du maintien ou de la suppression des liens contractuels avec un autre fournisseur relatif au Service. Par ailleurs, le Client s'engage à maintenir pendant toute la durée du Contrat, une ligne téléphonique avec France Télécom (sauf indication contraire de Magic OnLine). Il est à noter que pour des raisons techniques, toutes les lignes téléphoniques analogiques ne sont pas éligibles à la technologie DSL.

4.8.2. Mise en œuvre du service

4.8.2.1 La fourniture de l'Installation Téléphonique sera prise en charge par Magic OnLine ou le Client, conformément aux indications figurants dans le Bon de Commande. Si ladite fourniture est prise en charge par Magic OnLine, le Client paiera en contrepartie les Frais de Mise en Service indiqués dans le Bon de Commande et les Parties conviendront d'une date d'intervention de Magic OnLine. Si la fourniture de l'Installation Téléphonique est prise en charge par le Client, ce dernier effectuera le paiement de celles-ci directement auprès de ses fournisseurs.

4.8.3. Les équipements téléphoniques

Le Client, selon la mention expresse du Bon de Commande, acquière les Equipements téléphoniques auprès Magic OnLine. Les Equipements vendus par Magic OnLine bénéficie d'une garantie de vingt quatre (24) mois à compter de leur livraison.

4.8.4. Objectifs de qualité de service

4.8.4.1 Magic OnLine prendra en charge sept jours sur sept (7/7) et vingt quatre heures sur vingt quatre (24/24) les Défaillances de fonctionnement du Service, (i) sur incident détecté part Magic OnLine ou (ii) le cas échéant signalé par le Client (ci après désignés indistinctement « la Notification de Défaillance ») qui devra apporter sa pleine coopération à Magic OnLine pour déterminer la cause du problème afin de le résoudre. Toute Notification de Défaillance, dans le cas où la Défaillance est signalée par le Client, devra se faire par l'envoi d'un e-mail à l'adresse sav@magic.fr ou par téléphone au numéro 01 41 58 22 72 ou toute autre adresse ou numéro ultérieurement communiqué au Client par Magic OnLine. Le Client se verra remettre un numéro de Notification

de Défaillance. En cas de Défaillance, Magic OnLine s'efforcera de réaliser les objectifs de qualité de service suivants (ci-après individuellement désignés « Objectif de Qualité de Service ») :

4.8.4.2 Sur un mois, Magic OnLine s'efforcera de rendre le Service disponible au moins 99,85% du temps (ci-après désignés « Objectif de Disponibilité du Service »), ce temps de disponibilité étant calculé sur la base des Notifications de Défaillance du Client adressé à Magic OnLine au cours de la période susmentionnée. Le Client pourra si un Objectif de Disponibilité du Service n'est pas atteint durant un mois, sur demande, bénéficier auprès de Magic OnLine d'un avoir égal à un pourcentage :

- des Frais Fixes payables au titre du mois au cours duquel est intervenue la Défaillance et
- de la moyenne des Frais d'Utilisations payables au titre des trois mois précédents le mois au cours duquel est intervenue la Défaillance et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Objectif de Disponibilité du Service	Montant de l'Avoir
De 99,85 à 99,5%	3%
De 99,5 à 97%	7%
Moins de 97%	18%

4.8.4.3 Magic OnLine s'efforcera de corriger tout problème ayant causé une Défaillance du Service dans le délai de quatre (4) heures à compter de la réception d'une Notification de Défaillance et de remplacer tout Equipement défaillant vendu au Client (si la période de garantie est toujours en cours) dans les quarante huit (48) heures à compter de la constatation par Magic OnLine de la défaillance de l'Equipement (ci-après désignés « Objectif de Rétablissement du Service »). Aucune pénalité ne sera due par Magic OnLine si l'Objectif de Rétablissement du Service n'est pas atteint.

4.8.4.4 Les pénalités libératoires mentionnées à l'articles 4.8.4.2 ci-dessus ne s'appliquent pas, et aucun avoir ne sera émis, pour la période au cours de laquelle le Service fait l'objet d'une Défaillance en raison de l'une des causes suivantes (ci-après individuellement désignés un « Evénement Excusable ») : (i) le Client bénéficie d'un Service d'Accès non redondé (une seule liaison de télécommunication), (ii) un équipement ou un service non fourni par Magic OnLine (iii) les actes ou omissions du Client (iv) une maintenance planifiée (v) un trafic du réseau qui excède la capacité du Service (vi) les actes ou omissions de France Télécom ou de tout autre opérateur de télécommunication (vii) l'indisponibilité du Client, ou autre manquement de celui-ci, à coopérer raisonnablement avec Magic OnLine afin de rétablir le Service.

4.8.5. Durée

La Période Initiale du Service fourni commencera à compter de la Date de Mise en Service. Le service « Magic Centrex » sera mis en place pour une durée indéterminée.

4.8.6. Tarifs & coûts

4.8.6.1 Les Frais d'Utilisation sont facturés mensuellement en début de mois, pour le trafic téléphonique généré par le Client.

4.8.6.2 Les Frais d'Utilisation sont facturés pour le trafic téléphonique généré par le Client conformément au tarif de Magic OnLine en vigueur au jour de la facturation.

4.8.6.3 Les Frais d'Utilisation pourront être modifiés par Magic OnLine à tout moment sous réserve d'en informer le Client au moins sept (7) jours à l'avance. Néanmoins, le Client pourra de plein droit refuser toute augmentation des Frais d'Utilisation et résilier le Contrat en cours sans Frais de Résiliation Anticipée en adressant une Notification à Magic OnLine avec un préavis de trente (30) jours dans l'hypothèse où cette augmentation ne résultant pas d'une décision d'une autorité administrative nationale ou internationale ou de toute autre autorité compétente ou d'un événement échappant raisonnablement au contrôle de Magic OnLine.

4.8.6.4 Le Client paiera des frais selon les tarifs standards en vigueur de Magic OnLine (ci-après individuellement désignés « Frais Additionnels ») en cas d'intervention d'un technicien de Magic OnLine sur un Site Client lorsque ladite intervention :

- a) a pour but de corriger un problème avec un Equipement de Magic OnLine et que le technicien n'obtient pas un accès immédiat aux Equipement de Magic OnLine dès son arrivée sur le Site Client ;
- b) est effectuée en réponse à une demande du Client sans que des problèmes soient ensuite constatés avec un quelconque Equipement de Magic OnLine ;
- c) est nécessaire pour achever une Installation Téléphonique qui devait être effectuée lors d'une date fixée d'un commun accord entre les Parties et qui n'a pas pu être terminée car le Client n'était pas prêt quand ledit technicien est initialement arrivé sur le Site Client.

4.8.6.5 Magic OnLine se réserve le droit de modifier le montant des différents Frais Additionnels applicables sous réserve d'en notifier préalablement le Client au moins trente (30) jours avant la prise d'effet de ladite modification.

4.8.7. Conditions particulières au forfait VoIP Premium

4.8.7.1. *Objet*

Les présentes conditions particulières sont applicables au service de Magic OnLine intitulé « Magic Centrex VoIP Premium » ci-après le Forfait.

Sauf dispositions contraires prévues par les présentes, le Souscripteur demeure soumis aux Conditions Générales de Magic OnLine.

4.8.7.2. *Description et tarification*

Le Forfait consiste en un montant forfaitaire facturé mensuellement en début de mois au Souscripteur. Le Client bénéficie d'un nombre illimité de communications locales et nationales pour l'ensemble pour chaque poste téléphonique. Par communications locales et nationales, on entend celles émises 24h/24 et 7j/7 à destination des numéros fixes métropolitains commençant par 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 (hors numéros spéciaux).

Pour le seul mois de l'inscription, le montant dû au titre du Forfait est facturé 19 € HT. Puis, le Forfait est facturé mensuellement en début de mois et ne donne lieu à aucun report ou remboursement en cas de non utilisation.

Sont exclus du Forfait : les appels vers les mobiles, vers l'international, vers les numéros courts et les numéros spéciaux, vers les numéros commençant par 017, vers les serveurs vocaux, vers les numéros d'accès Internet, vers les services de messageries et vers les services de cartes prépayées. Le forfait s'entend hors système de bonification et offres promotionnelles, hors autres conditions particulières propres à chaque opérateur.

Les appels vers les mobiles, vers l'international, vers les numéros courts et les numéros spéciaux, vers les numéros commençant par 017, vers les serveurs vocaux, vers les numéros d'accès Internet, vers les services de messageries et vers les services de cartes prépayées seront facturés au prix et principe en vigueur à la date de l'appel.

La grille des tarifs de communication est consultable sur le site de Magic OnLine à l'adresse suivante : http://www.magic.fr/services_ip/voip_index.php

4.8.7.3. *Durée*

Le Forfait est mis en place pour une durée indéterminée et pourra être résilié comme précisé dans l'article suivant. Le Forfait prend effet à la réception du Procès Verbal de livraison.

4.8.7.4. *Conditions spécifiques de mise à disposition du Forfait*

Le bénéfice du Service de Téléphonie est réservé aux Clients ayant une utilisation considérée comme appropriée par MAGIC ONLINE. Ainsi, sera réputée par MAGIC ONLINE comme utilisation non appropriée du service :

- L'utilisation pour un centre d'appel,
- L'utilisation pour un établissement hôtelier,
- L'utilisation à titre gratuit ou onéreux du Service de Téléphonie en tant que passerelle de ré acheminement de télécommunications,
- L'établissement de communications par un serveur fax ou par tout autre automate d'appels susceptible de programmer des envois de message, et ce, quelle qu'en soit la finalité,
- L'utilisation du Service de Téléphonie pour effectuer des envois en masse de messages de façon automatisée ou non, et ce, quelle qu'en soit la finalité,
- L'utilisation ininterrompue du Service de Téléphonie via une composition automatique et continue des numéros de téléphone,
- L'utilisation du Service de Téléphonie à des fins autres que celles prévues au présent Contrat,
- La cession ou la revente totale ou partielle de trafic téléphonique,

- L'utilisation du Service de Téléphonie amenant un volume hebdomadaire de communications à destination des numéros fixes métropolitains commençant par 01 ;02 ;03 ;04 ;05 (hors numéros spéciaux) représentant, en nombre de minutes cumulées, plus de 90% du trafic sortant des Postes.

4.8.7.4.1. *Résiliation pour non respect des conditions du Forfait*

Dès constatation du non respect d'une des conditions du Service de Téléphonie, MAGIC ONLINE se réserve le droit, après en avoir informé le Client par tout moyen, de résilier de plein droit et sans délai le Service et de facturer à ce dernier l'ensemble des appels à destination des numéros fixes métropolitains commençant par 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 (hors numéros spéciaux) émis après cette date.

4.8.7.4.2. *Conséquences financières de la résiliation*

A compter de la prise d'effet de la résiliation du Service, les communications sont facturées au tarif local/national de 0,017 €HT par minute. En cas de résiliation en cours de période de facturation, le montant de l'abonnement est dû.

4.9. Service « Magic Direct »

4.9.1. *Description du service*

4.9.1.1 Le Service permet l'acheminement au protocole Internet des communications téléphoniques du Client ayant accès au Réseau, en provenance ou à destination des numéros qui lui auront été fournis par Magic OnLine, tout en conservant les équipements téléphoniques d'origine du Client (PABX, terminaux téléphoniques, télécopieur...) – ci-après les « Equipements d'Origine ». Le Service permet également l'usage des fonctionnalités listées dans le Bon de Commande.

4.9.1.2 Pour bénéficier du Service Magic OnLine devra également attribuer au Client un ou plusieurs numéros de téléphone. Le Client pourra choisir le ou les numéros de téléphone géographiques disponibles au sein de la plage de numérotation réservée par Magic OnLine. Le Client n'acquière aucun droit de propriété sur ces numéros de téléphone qui sont incessibles. Ils pourront néanmoins être des numéros de téléphone déjà utilisés par le Client selon la faisabilité technique et juridique de la portabilité dudit numéro, des frais supplémentaires seront alors demandés au Client. La demande de portabilité d'un numéro géographique devra être formulée par écrit concomitamment à la signature par le Client du Bon de Commande par le titulaire du contrat d'abonnement au service téléphonique de France Télécom pour le numéro porté ainsi que l'accès correspondant. Il est expressément précisé que : (i) la portabilité du numéro de téléphone relève de la seule maîtrise de France Télécom, qui est libre de rejeter toute demande de portabilité ; (ii) Magic OnLine ne peut intervenir en aucune façon sur les délais ou la mise en œuvre de la portabilité.

4.9.2. *Mise en œuvre du service*

4.9.2.1 La fourniture de l'Installation Téléphonique sera prise en charge par le Client, ce dernier effectuera le paiement de celles-ci directement auprès de ses fournisseurs.

4.9.2.2 Préalablement à l'intervention du fournisseur devant procéder à l'Installation Téléphonique, le Client devra s'assurer de la préparation satisfaisante de l'espace et de l'environnement (alimentation électrique, climatisation, adaptation des équipements, câblage, configuration du LAN...) du Site Client nécessaire pour l'installation des Equipements de Magic OnLine, pour la fourniture du Service et pour l'exécution de ses obligations au titre du Contrat et ce, conformément aux instructions que Magic OnLine aura pût adresser au Client. Par ailleurs, le Client devra réaliser sous sa responsabilité et à ses frais la mise à niveau de ses installations conformément aux instructions Magic OnLine et faire réaliser le câblage de son Site Client entre les Equipements d'Origine et l'Installation Téléphonique et/ou les Equipements.

4.9.2.3 Au terme de la réalisation de l'Installation Téléphonique par Magic OnLine, celui-ci effectuera des tests de vérification afin de s'assurer que le Service est prêt à être utilisé par le Client. Dans le cas où les tests de vérification révèlent que le Service est prêt à être utilisé, Magic OnLine enverra au Client un Procès Verbal de Livraison précisant la Date de Mise en Service.

4.9.3. *Mise à disposition des équipements*

4.9.3.1 A la demande du Client, Magic OnLine accepte de fournir et de laisser à la disposition du Client, qui l'accepte, pendant toute la durée du Contrat, les routeurs, IAD et autres équipements informatiques ou de télécommunications mentionnés dans le Bon de Commande (ci-après les « Equipements »).

4.9.3.2 Magic OnLine fixera les frais applicables aux Equipements destinés à être utilisés avec le Service, et dont la fourniture a été prise en charge par Magic OnLine, à compter du jour où ces équipements sont commandés par le Client.

4.9.3.3 Les Equipements sont mis à disposition du Client pendant la durée du Contrat, uniquement pour être utilisés dans le cadre du Service. Le Client s'engage à n'utiliser les Equipements que conformément à la documentation technique relative aux Equipements et le cas échéant selon les instructions et recommandations fournies par Magic OnLine.

4.9.3.4 Il est formellement interdit au Client de conclure pour les Equipements toute cession des droits résultant du Contrat. Néanmoins, le Client s'engage personnellement à leur garde et à leur conservation et à ce qu'aucune détérioration ne survienne aux Equipements même du fait de leur usage.

4.9.3.5 A l'issue de la période de mise à disposition ou en cas de résiliation du Contrat, le Client doit restituer les Equipements en bon état de fonctionnement, d'entretien, accompagnés de leurs accessoires éventuels (câbles et autres). Les Equipements ainsi retournés le seront dans un « suremballage », sur lequel apparaîtront clairement la mention « Retour Equipements Magic OnLine » ainsi que le nom du Client.

4.9.3.6 Le défaut de restitution des Equipements aux conditions spécifiées ci-dessus au premier jour ouvré suivant la période de mise à disposition entraînera au choix de Magic OnLine : a) La vente par Magic OnLine au Client des Equipements au prix indiqué dans le Bon de Commande. Cette vente sous la condition suspensive de la levée d'option par le Prestataire est réputée parfaite entre les parties dès le jour de la signature du Contrat. b) La reprise de possession des Equipements par Magic OnLine ou tout mandataire de son choix, et ce, sans autorisation préalable du Client, celui-ci devant donner l'accès à Magic OnLine ou à son mandataire aux Equipements afin de pouvoir procéder librement à leur reprise. Les frais occasionnés par ces opérations sont à la charge du Client.

4.9.3.7 La mise à disposition des Equipements énumérés par le Bon de Commande n'opère pas un transfert de propriété desdits matériels, mais les risques afférents aux Equipements de Magic OnLine prêtés sont transférés au moment de la livraison dans les locaux du Client jusqu'à la restitution des Equipements ou à leur acquisition par le Client. Le Client s'engage en conséquence pendant la période de mise à disposition à souscrire toutes assurances nécessaires relatives aux Equipements et à leur usage.

4.9.3.8 En cas de tentative de saisie des Equipements, le Client doit en aviser sans délai Magic OnLine, élever toute protestation et prendre toutes les réserves nécessaires pour faire connaître les droits de Magic OnLine sur les Equipements. Si une saisie a lieu, le Client doit faire diligence à ses frais pour en obtenir la mainlevée.

4.9.3.9 Les Articles 4.9.3.3, 4.9.3.4, 4.9.3.5, 4.9.3.6, 4.9.3.7 et 4.9.3.8 ne s'appliqueront pas dans l'hypothèse où le Client, selon la mention expresse du Bon de Commande, acquière les Equipements auprès de Magic OnLine. Dans cette hypothèse, les Equipements vendus le sont sous réserve de propriété jusqu'au paiement complet des Frais Initiaux à Magic OnLine et bénéficie d'une garantie de vingt quatre (24) mois à compter de leur livraison.

4.9.4. Objectifs de qualité de service

4.9.4.1 Magic OnLine prendra en charge sept jours sur sept (7/7) et vingt quatre heures sur vingt quatre (24/24) les Défaillances de fonctionnement du Service, (i) sur incident détecté part Magic OnLine ou (ii) le cas échéant signalé par le Client (ci après désignés indistinctement « la Notification de Défaillance ») qui devra apporter sa pleine coopération à Magic OnLine pour déterminer la cause du problème afin de le résoudre. Toute Notification de Défaillance, dans le cas où la Défaillance est signalée par le Client, devra se faire par l'envoi d'un e-mail à l'adresse sav@magic.fr et/ou par téléphone au numéro 01 41 58 22 72 ou toute autre adresse ou numéro ultérieurement communiqué au Client par Magic OnLine. Le Client se verra remettre un numéro de Notification de Défaillance. En cas de Défaillance, Magic OnLine s'efforcera de réaliser les objectifs de qualité de service suivants (ci-après individuellement désignés « Objectif de Qualité de Service »).

4.9.4.2 Sur un mois, Magic OnLine s'efforcera de rendre le Service disponible au moins 99,85% du temps (ci-après désignés « Objectif de Disponibilité du Service »), ce temps de disponibilité étant calculé sur la base des Notifications de Défaillance du Client adressé à Magic OnLine au cours de la période susmentionnée. Le Client pourra si un Objectif de Disponibilité du Service n'est pas atteint durant un mois, sur demande, bénéficier auprès de Magic OnLine d'un avoir égal à un pourcentage : -des Redevances Mensuelles payables au titre du mois au cours duquel est intervenue la Défaillance et -de la moyenne des Frais d'Utilisations payables au titre des trois mois précédents le mois au cours duquel est intervenue la Défaillance et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Objectif de Disponibilité du Service	Montant de l'Avoir
--------------------------------------	--------------------

De 99,85 à 99,5%	3%
De 99,5 à 97%	7%
Moins de 97%	18%

4.9.4.3 Magic OnLine s'efforcera de corriger tout problème ayant causé une Défaillance du Service dans le délai de quatre (4) heures à compter de la réception d'une Notification de Défaillance et de remplacer tout Equipement défaillant mis à disposition du Client ou vendu au Client (si la période de garantie est toujours en cours) dans les quarante huit (48) heures à compter de la constatation par Magic OnLine de la défaillance de l'Equipement (ci-après désignés « Objectif de Rétablissement du Service »). Aucune pénalité ne sera due par Magic OnLine si l'Objectif de Rétablissement du Service n'est pas atteint.

4.9.4.4 Les pénalités libératoires mentionnées à article 4.9.4.2 ci-dessus ne s'appliquent pas, et aucun avoir ne sera émis, pour la période au cours de laquelle le Service fait l'objet d'une Défaillance en raison de l'une des causes suivantes (ci-après individuellement désignés un « Evénement Excusable ») : (i) le Client bénéficie d'un Service d'Accès non redondé (une seule liaison de télécommunication), (ii) un équipement ou un service non fourni par Magic OnLine (iii) les actes ou omissions du Client (iv) une maintenance planifiée (v) un trafic du réseau qui excède la capacité du Service (vi) les actes ou omissions de France Télécom ou de tout autre opérateur de télécommunication (vii) l'indisponibilité du Client, ou autre manquement de celui-ci, à coopérer raisonnablement avec Magic OnLine afin de rétablir le Service.

4.9.5. Durée

4.9.5.1 La Période Initiale du Service fourni commencera à compter de la Date de Mise en Service pour une durée de vingt quatre (24) mois. Les Périodes de Reconduction consisteront en des périodes successives d'un an et commenceront le jour suivant la fin de la Période Initiale.

4.9.6. Tarifs & coûts

4.8.6.1 Les Frais d'Utilisation sont facturés mensuellement en début de mois, pour le trafic téléphonique généré par le Client.

4.8.6.2 Les Frais d'Utilisation sont facturés pour le trafic téléphonique généré par le Client conformément au tarif de Magic OnLine en vigueur au jour de la facturation.

4.9.6.3 Les Frais d'Utilisation pourront être modifiés par Magic OnLine à tout moment sous réserve d'en informer le Client au moins sept (7) jours à l'avance. Néanmoins, le Client pourra de plein droit refuser toute augmentation des Frais d'Utilisation et résilier le Contrat en cours sans Frais de Résiliation Anticipée en adressant une Notification au Prestataire avec un préavis de trente (30) jours dans l'hypothèse où cette augmentation ne résultant pas d'une décision d'une autorité administrative nationale ou internationale ou de toute autre autorité compétente ou d'un événement échappant raisonnablement au contrôle de Magic OnLine.

4.9.6.4 Le Client paiera des frais selon les tarifs standards en vigueur de Magic OnLine (ci-après individuellement désignés « Frais Additionnels ») en cas d'intervention d'un technicien de Magic OnLine sur un Site Client lorsque ladite intervention : a) a pour but de corriger un problème avec un Equipement de Magic OnLine et que le technicien n'obtient pas un accès immédiat aux Equipement de Magic OnLine dès son arrivée sur le Site Client ; b) est effectuée en réponse à une demande du Client sans que des problèmes soient ensuite constatés avec un quelconque Equipement de Magic OnLine ; et c) est nécessaire pour achever une Installation Téléphonique qui devait être effectuée lors d'une date fixée d'un commun accord entre les Parties et qui n'a pas pu être terminée car le Client n'était pas prêt quand ledit technicien est initialement arrivé sur le Site Client.

4.9.6.5 Magic OnLine se réserve le droit de modifier le montant des différents Frais Additionnels applicables sous réserve d'en notifier préalablement le Client au moins trente (30) jours avant la prise d'effet de ladite modification.

4.10. Référencement naturel

4.10.1. Objet de la prestation de référencement à prix forfaitaire

La présente commande a pour objet de confier à la société Magic OnLine le référencement d'un site Internet pour la durée convenue, moyennant le paiement d'un prix forfaitaire. Le référencement consiste à inscrire le site Internet du client dans les plus importants moteurs de recherche et annuaires internet.

La prestation comprend un audit technique, une proposition de mots-clés, l'optimisation des pages du site

concerné (suivant offre souscrite), l'inscription du site concerné dans les moteurs de recherche et annuaires Internet, et la mise en place des outils d'analyse de positionnement qui permettent d'apprécier le suivi des inscriptions pendant la durée de la prestation.

4.10.2. Droits de propriété intellectuelle

4.10.2.1 Il appartient au client de libérer les droits sur toutes œuvres (marques, brevets, logiciels photographies, site Internet en cas de modification, ... la liste n'est pas limitative) qu'il désire voir incorporer au produit final ou, s'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble ou partie seulement de celle(s)-ci, il permet par le présent contrat leur utilisation en vue de la réalisation de la présente prestation.

4.10.2.2 Dans tous les cas, le client garantit à Magic OnLine que l'exploitation des œuvres lui appartenant ou dont les droits d'exploitation lui ont été conférés ne viole les droits d'aucun tiers et n'a fait l'objet d'aucune entente pouvant venir en contradiction avec les droits consentis par le présent contrat. Le client s'engage à garantir et à indemniser Magic OnLine, ses dirigeants ou préposés au titre de toute revendication ou action (et de toutes les conséquences pécuniaires de quelque nature que ce soit) concernant les droits de propriété portant sur lesdites œuvres.

4.10.2.3 Sauf stipulation contraire, le client accepte que mention soit faite de la contribution de Magic OnLine à la gestion de son projet Internet.

4.10.2.4 Magic OnLine se réserve le droit de faire sous-traiter tout ou partie de la prestation de service définie par le présent bon de commande.

4.10.2.5 Les codes sources fournis par Magic OnLine à la suite de l'optimisation des pages du site concerné dans le cadre de la prestation demeurent la propriété de Magic OnLine. Lorsque la prestation prend fin, les droits d'utilisation de ces codes sources font l'objet d'une cession au profit du client sous réserve que la facture soit entièrement acquittée.

4.10.3. Garantie et responsabilité

4.10.3.1 Pendant toute la durée de la prestation, le client s'engage à n'effectuer de son côté aucune démarche, interne ou externe, en vue d'obtenir le référencement (manuel, automatique, par e-mail, etc.) du site objet de la prestation.

4.10.3.2 Magic OnLine exécutera sa prestation avec tout le soin et la diligence nécessaires en se conformant aux usages de la profession, à l'état de la technique, et aux règles de l'art.

4.10.3.3 La garantie de positionnement prévue dans la prestation s'applique uniquement dans le cas où les éléments indiqués dans l'audit sont pris en compte sur le site du client et dans la cas où notre ou nos pages optimisées sont en place du début de la prestation à la fin de celle-ci, toutes modifications du code html de la page, ou non mise en place des éléments envoyés par nos services pendant la durée de la prestation entraîne l'annulation des garanties.

4.10.3.4 Le client a été informé au préalable de ce que le référencement est tributaire de nombreux paramètres techniques, technologiques ou autres que Magic OnLine ne peut maîtriser de manière totale. En conséquence, Magic OnLine est tenue d'une obligation de moyens.

4.10.3.5 Magic OnLine peut s'adjoindre tout tiers pour l'exécution de sa prestation, tout en conservant la responsabilité de l'exécution.

4.10.3.6 Magic OnLine ne donne aucune garantie au client, implicite ou expresse, quant au fonctionnement du site Internet du client, à ses composants matériels ou logiciels, de même qu'à son accès par internet.

4.10.3.7 Les préconisations, conclusions, rapports et études éventuellement remis par Magic OnLine ne se prétendent pas exhaustifs et ne se veulent que consultatifs. Leur utilisation, interprétation, exploitation, mise en œuvre ou non (cette liste n'est pas exhaustive) demeurent sous l'entière responsabilité du client. Magic OnLine ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de quelques litiges ou dommages consécutifs à une telle prestation.

4.10.3.8 Le client reconnaît notamment que sa présentation Internet et les œuvres qui la composent peuvent être rendues accessibles par des liens hypertextes établis indépendamment de la volonté de Magic OnLine, et que, de ce fait, Magic OnLine ne saurait être tenue responsable pour l'utilisation préjudiciable, directe ou indirecte des œuvres intégrées à la présentation Internet.

4.11. Campagne de mots clés

4.11.1 Mise en garde et obligations de l'annonceur

4.11.1.1 L'annonceur déclare être informé de la fiabilité relative du réseau Internet, tout particulièrement en

terme de :

- sécurité relative dans la transmission des données ;
- continuité non-garantie dans l'accès au service ;
- performances non-garanties en terme de volume et de rapidité de transmission des données.

Il appartient à l'annonceur de définir et de mettre en œuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés permettant de préserver l'intégrité,

L'authentification et la confidentialité des informations, fichiers, et données de toute nature qu'il souhaite mettre sur le réseau Internet et ce, dans le respect de la réglementation applicable et notamment en matière du secret des correspondances et de cryptologie.

L'annonceur s'interdit de transmettre sur le réseau Internet toute donnée contraire aux lois et règlements ou susceptible :

- de constituer un abus de droit ;
- d'être contraire à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs ;
- d'être utilisée pour exercer une menace ou une pression de quelque nature, forme ou objet que ce soit,
- d'être en contravention ou en contradiction avec tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle et de copyright ;
- d'avoir été obtenue ou utilisée à la suite d'une contravention, d'un crime ou d'un délit.
- de porter un préjudice quelconque à un tiers, en particulier dans le cadre d'une publicité mensongère.

Dans ces cas de figure, les campagnes de positionnement publicitaires seront systématiquement refusées.

4.11.1.2 L'annonceur déclare être informé que le prix annoncé par Magic OnLine n'est pas à 100% de l'achat de clic mais est un prix packagé qui comprend l'achat d'espace, la mise à disposition de l'outil de suivi de clics, la création/gestion/modification de campagne ainsi que les différents moyens de support technique mis à disposition du client.

4.11.1.3 L'annonceur s'engage aussi à respecter les conditions générales de vente des prestataires (GoogleAdwords, Overture, Miva, etc.).

4.11.1.4 L'annonceur accepte que les prestataires (GoogleAdwords, Overture, Miva, Magic Online, etc.) modifient s'il y a lieu les titres et descriptions afin d'améliorer le taux de rendement de la campagne publicitaire.

4.11.1.5 L'annonceur accepte que le prestataire Magic OnLine modifie s'il y a lieu le prix de l'enchère vers le haut dans le cas où le nombre de clics prévus ne pourrait être atteint avec les informations et la configuration du compte par défaut ou dans le cas où les différentes régies seraient emmenées à augmenter les coûts ou leur système d'enchère sans dépassement du budget initialement prévu dans la prestation par l'annonceur.

4.11.1.6 L'annonceur accepte que les prestataires (GoogleAdwords, Overture, Miva, Magic Online, etc.) refusent certains mots-clés, notamment ceux relatifs à l'alcool au sexe, ou contraires à la décence et aux textes de lois.

4.11.1.7 L'annonceur s'engage à ne pas contester l'outil d'analyse de trafic/clic concernant le comptage et l'authenticité des visiteurs.

4.11.1.8 Le site de l'annonceur doit comporter une version intégrale dans la langue des supports susceptibles d'être utilisés.

4.11.1.9 L'annonceur s'engage à ne pas utiliser de mots-clés qui font l'objet de protection (marques, nom de société) dont il n'est pas le propriétaire ou dont il n'a pas d'autorisation écrite d'utilisation.

4.11.1.10 L'annonceur s'engage à renvoyer dans un délai de 7 jours maximum les fichiers demandés par la société Magic OnLine afin de créer/modifier/optimiser la campagne.

4.11.1.11 Le site de l'annonceur ne doit pas proposer de liens vers des contenus susceptibles d'enfreindre la loi ou de violer les droits d'un tiers du pays visé.

4.11.1.12 Le site doit mentionner l'ensemble des informations d'identification imposées par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée par la loi 2000/719 du 1er août 2000.

Le site doit mentionner l'ensemble des informations imposées par la loi sur la confiance en l'économie numérique du 21 juin 2004, et notamment son article 6 III :

« III. - 1. Les personnes dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne mettent à disposition du public, dans un standard ouvert :

- a) S'il s'agit de personnes physiques, leurs nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription ;
- b) S'il s'agit de personnes morales, leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;

c) Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 précitée ;

d) Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire mentionné au 2 du I.

2. Les personnes éditant à titre non professionnel un service de communication au public en ligne peuvent ne tenir à la disposition du public, pour préserver leur anonymat, que le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse du prestataire mentionné au 2 du I, sous réserve de lui avoir communiqué les éléments d'identification personnelle prévus au 1. »

4.11.1.13 Le site doit disposer d'un nom de domaine propre, les adresses émanant d'hébergeurs gratuits ne pourront pas être prises en compte.

4.11.1.14 Le site de l'annonceur doit être accessible en permanence (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).

4.11.1.15 Le contenu (textuel et graphique) du message publicitaire est à l'entière et seule responsabilité de l'Annonceur. Il est tenu de respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays de publication, et de se conformer aux prérogatives du droit à la consommation.

4.11.1.16 L'annonceur est tenu de respecter la réglementation en vigueur et d'appliquer les recommandations du Bureau de Vérification de la Publicité.

4.11.1.17 L'annonceur s'engage à protéger la société Magic OnLine de toute action en responsabilité, réclamations et dépense qui pourraient résulter de tout manquement aux présentes conditions générales, qu'elles soient imputables à lui-même ou à l'utilisation de son compte et à intervenir dans tout procès qui serait engagé à l'encontre de la société Magic OnLine de ce fait.

4.12. Service « Pack Magic CPL »

4.12.1. Objet : Description du service

Le Service est composé :

- D'un équipement par établissement
- D'un boîtier CPL par chambres
- D'une intervention sur site d'une demi journée d'un technicien, sur le réseau informatique et électrique du client, avec mise en place d'un répéteur CPL permettant de couvrir la totalité du site.
- De la maintenance des boîtiers et du service

4.12.2. Recette du réseau CPL

La recette du réseau a lieu en présence du Client ou d'un représentant du Client s'il le souhaite.

Elle consiste à valider le fonctionnement du réseau CPL-MAGIC ONLINE ainsi que la zone de couverture du réseau. Pour ce faire, le technicien MAGIC ONLINE procède à divers tests de liaison en différents points de l'établissement, et son intervention ne dépasse pas une demi journée.

A l'issue de la recette, un bon de réception du réseau est remis au Client et signé par celui-ci. Ce bon explicite les tests réalisés et leurs résultats ; ce bon d'intervention est un Procès Verbal de livraison pour la solution CPL, et la signature de ce dernier vaut acceptation totale de la solution par le Client.

4.12.3. Consignes de sécurité pour les boîtiers installés

Pour les boîtiers destinés aux installations électriques de type courant alternatif (AC).

Les précautions suivantes doivent être respectées :

- Lire et observer toutes les mises en garde et consignes indiquées sur le produit ou dans ce manuel.
- Votre installation électrique doit posséder un disjoncteur afin d'éviter tout court-circuit.
- Assurez vous que vos prises électriques possèdent une protection de type fusible ou coupe-circuit dont l'intensité maximale ne dépasse pas 16 Ampères.
- Ne laissez pas d'objet reposer sur le cordon d'alimentation et n'installez pas l'appareil à un endroit où l'on risquerait de marcher sur le cordon d'alimentation.
- Il ne doit pas être installé dans un endroit exposé au rayonnement direct et excessif du soleil et/ou à des radiations de chaleur.
- N'utilisez pas de détergents liquides ni d'aérosols.
- Si nécessaire, nettoyez le produit hors tension avec un chiffon légèrement humide.

- N'utilisez pas ce produit à proximité d'une arrivée d'eau, par exemple près d'une baignoire, d'un lavabo, d'un évier, d'une machine à laver, dans un sous sol humide ou près d'une piscine.
- L'alimentation de ce produit doit respecter les spécifications stipulées sur les étiquettes.
- Ne surchargez pas les prises d'alimentation secteur ni les rallonges car ceci augmente les risques d'incendie et d'électrocution.
- Ne tentez pas de réparer vous-même l'appareil.
- L'ouverture ou l'enlèvement des éléments de recouvrement peut vous exposer à de hautes tensions ou autres risques et annule la garantie.
- Aucune des pièces internes ne peut être remplacée par un non professionnel et vous ne devez par conséquent pas l'ouvrir.
- Si votre appareil doit être réparé, confiez-le à un distributeur agréé.
- Débranchez ce produit de la prise murale et faites effectuer la réparation par un service après vente qualifié dans les cas suivants :
 - si le cordon d'alimentation ou la prise sont endommagés ou dénudés ;
 - si vous avez renversé du liquide dans ou sur le produit ;
 - si le produit a été exposé à la pluie ou à de l'eau ;
 - si le produit ne fonctionne pas normalement ;
 - si le produit est tombé ou a été endommagé d'une quelconque façon ;
 - si le produit présente une variation importante des performances.